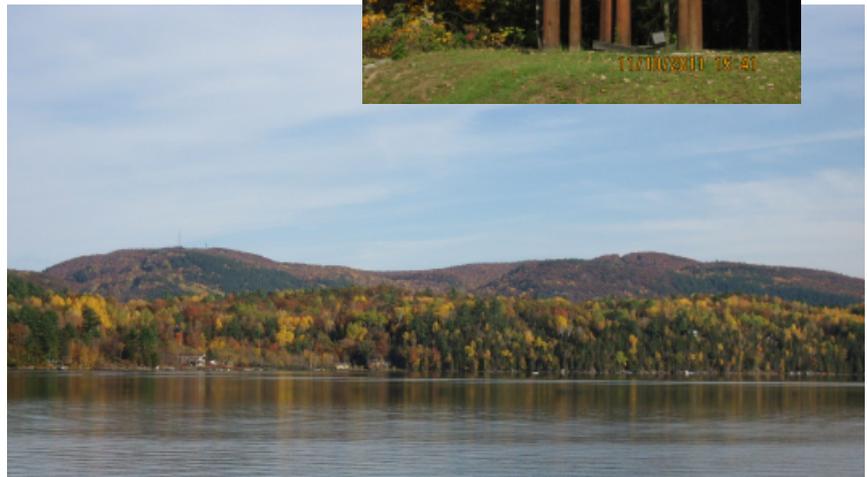


# PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ÉDIFICES MUNICIPAUX



Dossier : 0610-107

22 novembre 2011



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0</b>	<b>Introduction</b>
1.1	Portée du mandat
1.2	Méthodologie
<b>2.0</b>	<b>Relevé des bâtiments</b>
2.1	Relevé des superficies
2.2	Relevé de l'état des bâtiments
2.2.1	Centre municipal
2.2.2	Caserne incendie
2.2.3	Centre communautaire
2.2.4	Garage municipal
<b>3.0</b>	<b>Étude du site</b>
3.1	Description du site
3.2	Contraintes
<b>4.0</b>	<b>Étude des besoins</b>
4.1	Souhaits exprimés
4.2	Programme des besoins
4.3	Déficits
<b>5.0</b>	<b>Scénarios</b>
5.1	Scénarios envisagés
5.2	Scénario retenu
<b>6.0</b>	<b>Coûts</b>
6.1	Estimations des coûts
6.2	Étalement des coûts dans le temps
<b>7.0</b>	<b>Conclusions</b>
<b>8.0</b>	<b>Annexes</b>
8.1	Plan d'arpentage du site actuel
8.2	Plan du site projeté
8.3	Étude des aspects hydriques et environnementaux
8.4	Plan du centre municipal et caserne incendie
8.5	Plan du centre communautaire
8.6	Plan du garage municipal



1.0

## INTRODUCTION

### 1.1 PORTÉE DU MANDAT

La municipalité de Lac-Sainte-Marie fondée en 1872 compte présentement environ 627 résidents permanents et une population de villégiateurs et touristique estimée à 2 500 personnes. Elle est située à moins d'une heure de la grande région d'Ottawa-Gatineau, région qui compte plus de 1 million d'habitants et dont l'économie touristique est très importante, et elle envisage maintenant d'importants développements immobiliers et récréotouristiques sur son territoire dans un avenir rapproché. Selon les prévisions d'études sérieuses, la population autant résidente que saisonnière est appelée à augmenter, voir quadrupler dans les 10 à 20 années à venir.



La région qui avait bénéficié d'un essor important à la fin des années 70 suite au développement des infrastructures touristiques du Mont-Sainte-Marie a subi une certaine stagnation de son développement depuis la fermeture du complexe hôtelier, il y a de cela environ 20 ans.

Souhaitant donner un nouveau souffle à son industrie touristique et réaffirmer sa vocation de destination touristique familiale, la municipalité s'est dotée en 2002 d'un plan de développement touristique qui dressait un inventaire des ressources sur le territoire et qui identifiait des actions concrètes pour leur mise en valeur. Dans le même esprit, en 2010, elle a mandaté la firme Genivar pour se doter d'un plan stratégique de développement 2010-2015 qui doit considérer les aspirations et besoins de la population résidente et les exigences des promoteurs qui désirent investir dans la région.

Compte tenu de cette expansion prévisible à court et moyen termes, l'administration municipale désire donner le ton à ce développement et aussi du même coup fournir des services adéquats à sa communauté de résidents permanents, aux villégiateurs et aux touristes, qui bénéficieront certainement des retombées attendues suite à ces développements.

Dans cette optique, la firme « Les Architectes Carrier, Savard » a reçu le mandat de réaliser un programme fonctionnel et technique concernant le développement du site municipal situé en bordure du lac Sainte-Marie, à l'entrée ouest du village, et des édifices municipaux qui y sont établis tels que le centre municipal abritant les bureaux administratifs et la caserne incendie, le garage municipal et le centre communautaire.

La présente étude qui fait l'objet de notre mandat poursuit les objectifs suivants:

- 1) Revoir et déterminer, avec la Municipalité, les besoins actuels et futurs concernant leurs édifices.
- 2) Déterminer si les édifices existants peuvent être réaménagés et /ou agrandis afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la Municipalité.
- 3) Déterminer si une ou plusieurs constructions seront nécessaires pour rencontrer ces besoins.
- 4) Effectuer une analyse préliminaire environnementale pour confirmer la possibilité d'implantation sur le site municipal des édifices projetés.
- 5) Élaborer des scénarios en fonction des premières analyses qui devront et qui comprendront, sans s'y limiter:
  - a. Réaménagement ou agrandissement des édifices existants
  - b. Construction d'une nouvelle caserne
  - c. Construction d'un nouveau garage
  - d. Construction d'un nouveau centre communautaire
- 6) Le scénario où il y a construction neuve, ainsi que l'emplacement de ces nouveaux édifices qui sera évalué.
- 7) Préparer des estimations budgétaires des scénarios étudiés.
- 8) Préparation d'un phasage de réalisation de ces projets sur un horizon de 15 ans.

1.0

## INTRODUCTION

### 1.2 MÉTHODOLOGIE

**Notre** méthodologie de travail prévoit l'étude des éléments suivants :

- Visite du site et prise de conscience de ses particularités et de ses contraintes.
- Étude des aspects hydriques et environnementaux du site.
- Relevé sur place des bâtiments. Mise en plan de ceux-ci et préparation d'un tableau des superficies de chacun des locaux existants.
- Rencontres avec un comité chargé de discuter et de récolter auprès des différents organismes de la Municipalité les besoins exprimés dans leurs programmes respectifs.
- Étude des besoins exprimés et traduction de ceux-ci en superficies en déficit.
- Étude de scénarios de développement du site et élaboration d'un phasage pour les réaliser.
- Étude des coûts de réalisation.



Notre rapport présente sous forme de plans le site, ses contraintes hydriques et environnementales, et enfin le plan de chacun des bâtiments étudiés. Il présente aussi un plan du site que nous proposons suite à son réaménagement après l'application des recommandations du plan fonctionnel et technique.

Il n'est pas prévu dans le présent mandat de fournir des plans détaillés de réaménagement ou d'agrandissement des bâtiments existants, ni de concevoir les nouveaux bâtiments, mais seulement de déterminer les besoins de la Municipalité et de proposer un plan fonctionnel et technique pour remplir ces besoins dans les années à venir. Nonobstant le plan schématique de développement du site préparé pour mieux illustrer les recommandations du rapport, nous nous limiterons donc à une étude purement mathématique en fonction des besoins exprimés. Cette étude nous conduira à l'élaboration de plusieurs scénarios dont un sera retenu pour ses avantages tant d'un point de vue fonctionnel qu'économique.

2.0

## RELEVÉ DES BÂTIMENTS

### 2.1 SUPERFICIES

**Notre** équipe de techniciens est allé sur place effectuer un relevé relativement précis des dimensions de chacun des bâtiments. Ces relevés ont été mis en plan et ont servi à élaborer les tableaux de superficies nettes que l'on retrouve dans ce rapport. Les plans de chacun des bâtiments sont joints en annexe pour référence.

Alors que nous avons utilisé les superficies nettes pour préparer les tableaux du rapport, il est aussi important de relever les superficies brutes de chacun des bâtiments. Les superficies brutes sont les suivantes :

Centre communautaire	Rez-de-chaussée : 268 m.ca.	(2 885 pi.ca.)
	<u>Étage : 290 m.ca.</u>	<u>(3 121 pi.ca.)</u>
	Total : 558 m.ca.	(6 006 pi.ca.)
Garage municipal	Rez-de-chaussée : 380 m.ca.	(4 090 pi.ca.)
	<u>Étage : 50 m.ca.</u>	<u>(538 pi.ca.)</u>
	Total : 430 m.ca.	(4 628 pi.ca.)
Centre municipal et caserne	Rez-de-chaussée : 408 m.ca.	(4 390 pi.ca.)

Une vérification démontre que, sauf pour le garage qui fait exception de par sa fonction, la différence entre la superficie brute et la superficie nette des bâtiments se situe entre 20% et 25%. Ceci est conforme à nos attentes pour ce type de bâtiments. Il faudra donc aussi ajouter ce 25% à la superficie nette en déficit. Ce calcul sera utile pour déterminer la superficie à bâtir pour un nouveau bâtiment ou à prévoir lors d'un agrandissement. Les tableaux qui ont été réalisés suite à nos relevés et qui suivent au chapitre 4.0 décrivent chacun des locaux existants et leur superficie nette, c'est-à-dire sans tenir compte des circulations, cloisons intérieures et murs extérieurs. Nous établirons les besoins pour chacune des fonctions en comparant les superficies nettes existantes en rapport avec les superficies nettes souhaitées.

2.0

## RELEVÉ DES BÂTIMENTS

### 2.2 ÉTAT DES BÂTIMENTS

Les trois bâtiments principaux sur le site ont été visités à l'automne 2010 afin de pouvoir aussi déterminer l'état de ceux-ci. Voici un résumé de ce que nous avons constaté.

#### 2.2.1 Centre municipal

Le bâtiment abritant les locaux administratifs de la Municipalité a été construit en 1977. Selon les informations que nous avons reçues, il a été agrandi par la suite en 1995 pour agrandir la caserne incendie. Sa superficie brute actuelle est de 408 m.ca. (4 390 pieds carrés). C'est une construction combustible dans sa totalité ce qui est conforme au Code de construction du Québec pour un édifice de cet usage et de cette superficie au sol. Le bâtiment a un seul étage, par contre ce rez-de-chaussée est construit sur deux niveaux différents (split level).



Le bâtiment n'est pas complètement accessible aux personnes à mobilité réduite. La rampe construite pour donner accès aux locaux administratifs n'est pas conforme et elle n'est d'ailleurs pas utilisée selon nos observations. Les salles de toilettes sur ce niveau sont très petites. La salle de réunion au niveau plus bas est accessible directement de l'extérieur. Elle est dotée d'une salle de toilette qui, quoique pas entièrement conforme, est tout de même accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces deux secteurs ne sont pas reliés entre eux par un accès accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour passer d'un niveau à l'autre, il faut donc passer par l'extérieur du bâtiment ce qui n'est pas conforme ni souhaitable.

Le bâtiment est en bon état. Il s'agit d'un bâtiment construit avec une charpente en bois, avec un toit en pente recouvert de bardeaux d'asphalte. Le parement extérieur est principalement en briques. On y retrouve trois baies pour des camions incendie. Dans le cas d'un réaménagement de ces baies pour un autre usage, nous recommandons qu'une vérification soit effectuée pour vérifier la présence de contamination par hydrocarbure sous la dalle.

### 2.2.2 Caserne incendie

La caserne incendie est actuellement aussi dans le bâtiment qui abrite les locaux administratifs de la Municipalité. Agrandie en 1995, la superficie nette occupée par la caserne est de 155 m.ca. (1 668 pieds carrés). C'est une construction combustible dans sa totalité, ce qui est conforme au Code de construction du Québec pour un édifice de cet usage et de cette superficie au sol.



Les locaux utilisés par la caserne servent presque uniquement de garage pour les camions incendie. Il n'y a pas de bureau pour les pompiers, ni de vestiaires. Il y a une douche qui est accessible en passant par la salle de réunion. Il y a peu de rangement pour ce service. Les baies de garage s'ouvrent directement sur le chemin principal favorisant un départ rapide en cas de sortie au feu. Par contre les camions doivent reculer pour entrer dans les garages ce qui n'est pas conforme aux normes actuelles.

Cette section du bâtiment est aussi en bon état. Le garage abritant présentement des camions, il est possible que la dalle soit contaminée. Comme mentionné en 2.2.1, il faudra y voir dans le cas de réaménagement de ces locaux.

### 2.2.3 Centre communautaire

Le bâtiment abritant le centre communautaire de la Municipalité a été construit en 1988. Sa superficie brute est de 558 m.ca. (6 006 pieds carrés). C'est une construction combustible dans sa totalité ce qui est conforme au Code de construction du Québec pour un édifice de cet usage et de cette superficie au sol.



Le bâtiment a deux niveaux de plancher. On retrouve au rez-de-chaussée la salle utilisée par l'âge d'or, ainsi que le vestiaire pour la patinoire extérieure qui est utilisé l'hiver. L'étage est principalement occupé par la salle de réception de la Municipalité.

Même si le local principal du rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite, les locaux de services et les salles de toilettes ne sont pas conformes. L'étage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Même si on y ajoutait un ascenseur, il faudrait aussi refaire ou ajouter des salles de toilettes conformes au Code de Construction du Québec quant à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le bâtiment est relativement en bon état, quoiqu'on nous ait fait part d'un questionnement quant à l'état du plancher du rez-de-chaussée et à la capacité de la structure du plancher de l'étage. Notre mandat de comprenait pas la vérification de ces éléments. Ils n'ont donc pas été vérifiés. Nous recommandons toutefois faire vérifier ces questions par un ingénieur en structure. Les finis extérieurs sont tous en parement métallique.

#### 2.2.4 Garage municipal

Le bâtiment abritant les ateliers municipaux de la Municipalité a été construit en 1988. Sa superficie brute est de 430 m.ca. (4 633 pieds carrés). C'est une construction avec une structure en acier, mais qui contient aussi des matériaux combustibles pour la composition de certains murs et de l'étage qui occupe un peu plus du dixième de la superficie au sol. Ceci est conforme au Code de construction du Québec pour un édifice de cet usage et de cette superficie au sol.

Le bâtiment est en bon état. Les finis extérieurs sont tous en parement métallique.



3.0

## ÉTUDE DU SITE

### 3.1 DESCRIPTION DU SITE

Le terrain de la Municipalité se trouve en bordure du lac Sainte-Marie. Il est relativement plat et régulier et il est situé à plus ou moins 1,5 mètres au dessus du niveau de l'eau du lac.

On retrouve quatre (4) bâtiments principaux sur le terrain dont trois (3) font partie de cette étude. Le bloc sanitaire près de la rue du Quai Public ne sera pas étudié. Il y a aussi quelques bâtiments accessoires tels que des abris pour le baseball et un kiosque avec des bancs avec vue sur le lac et le terrain de soccer. On retrouve aussi une patinoire qui est adjacente au centre communautaire.



Les terrains de sports (baseball et soccer) sont aménagés en bordure du lac alors que les bâtiments sont un peu en retrait. Nous remarquons avec un certain étonnement que le centre communautaire près de la patinoire est très vitré sur celle-ci, mais qu'il n'y a aucune fenêtre avec vue vers le lac.

Il y a deux chemins d'accès sur le site, la rue du Quai Public qui mènent au quai et depuis laquelle on a accès à la rue du Centre qui mène aux terrains de sports et au centre communautaire, et la rue qui y mène directement, mais en passant au travers du terrain où se trouve la machinerie et les matériaux en piles tels asphalté, roche et remblais, à l'usage du garage municipal. *Notez que sur le site Google Map d'où nous tenons la vue aérienne du site, la rue traversant le site en son centre est indiquée comme la rue du Centre, comme la rue menant au centre communautaire à partir de la rue du Quai. Dans les faits, cette circulation ne serait pas une rue officielle. L'accès par ce chemin n'est pas sécuritaire pour les résidents qui se rendent au centre communautaire car ils doivent y côtoyer la machinerie et les piles de matériaux.*

L'édifice municipal qui abrite aussi la caserne est quant à lui situé en bordure du chemin de Lac Ste-Marie, qui est le chemin principal de la Municipalité. Il est séparé du reste du site par une zone de milieu humide importante. Cette zone est coupée en deux par la rue qui traverse le site.

## PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE – ÉDIFICES MUNICIPAUX

---

Il nous est apparu essentiel lors des rencontres avec le comité de réaménager le site municipal pour régler ces problèmes de circulation et de sécurité, et pour faire en sorte que la vue à l'arrivée ne soit pas de la machinerie et des piles de matériaux. L'embellissement du site municipal a semblé à tous une nécessité. Nous avons envisagé deux scénarios. Le premier propose d'éliminer l'accès au garage municipal par la rue qui passe devant le centre administratif, au centre du terrain. Ceci se ferait en ajoutant une masse végétale derrière le centre administratif pour ainsi couper l'accès et du même coup dissimuler le garage.

Le deuxième scénario, que nous privilégions, propose de couper la circulation en ajoutant une masse végétale derrière le garage. L'accès au centre communautaire et aux terrains de sports serait dans les deux cas possible seulement par la rue du Quai qui donne accès à la rue du Centre. En plus des voies d'accès qui devront être plus fluides, des sentiers piétonniers devront être ajoutés, et pourquoi pas un sentier en bois similaire à celui qui longe le lac et qui passerait au-dessus de la zone humide.

Cette intervention mérite une étude plus poussée avant que des travaux soient effectués. Les choix qui seront retenus modifieront de façon importante les habitudes des usagers du site. De plus nous recommandons que le choix de végétaux qui seront implantés sur le site soit fait dans l'harmonie avec la flore existante et habituelle pour ce type d'écosystème. Il faut retenir que le réaménagement du site doit favoriser à une meilleure répartition des circulations automobiles et piétonnes, mais aussi il doit contribuer à l'embellissement du site.

Nous recommandons fortement qu'un mandat soit donné à une firme d'architectes et un architecte paysager pour réaliser un plan de réaménagement qui mettra vraiment en valeur le site municipal.



3.0

## ÉTUDE DU SITE

### 3.2 CONTRAINTES

Le terrain de la Municipalité se trouve en bordure du lac Sainte-Marie. Considérant qu'il est occupé en grande partie par un milieu humide, une étude des aspects hydriques et environnementaux du site a donc été réalisée dans le cadre de ce mandat afin de nous permettre de cerner les contraintes auxquelles nous feront face dans la planification de la réorganisation des édifices municipaux. Cette étude réalisée par la firme Genivar est jointe en annexe. Les points importants relevés dans cette étude sont les suivants :



- Le terrain est relativement plat, avec une légère pente vers le lac.
- Étant en bordure d'un plan d'eau, une bande riveraine de protection de 10 mètres de profondeur s'applique. Toutefois, cette bande est portée à 15 mètres par un règlement municipal.
- Un milieu humide constitué de deux parcelles se trouve au centre du terrain. La bande riveraine est ici aussi applicable au pourtour de ce milieu humide.
- Il y a un risque de contamination, non confirmé, près du garage municipal.
- La faune et la flore existantes pourraient être des facteurs à considérer dans le développement du site.

Outre ces éléments, nous avons demandé aux ingénieurs de Genivar de se prononcer sur la possibilité d'agrandir le bâtiment municipal vers la zone humide. Ils nous ont répondu que selon les données disponibles en ce moment, la bande riveraine touche au bâtiment. Mais pour être certain des espaces disponibles, un relevé de la limite des eaux au tachéomètre électronique par exemple nous donnerait la précision nécessaire à ce genre de décision. Toutefois, l'espace entre le bâtiment et le

## PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE – ÉDIFICES MUNICIPAUX

---

marais semble assez restreint qu'il pourrait être difficile d'y faire des travaux sans toucher à la bande riveraine. Mais comme le bâtiment est existant, il peut être envisageable de faire certains travaux dans une partie de la bande riveraine en expliquant notre choix et en donnant une compensation environnementale dans le cadre d'une demande de CA au MDDEP. Donc oui, certains travaux peuvent être envisageables dans le cadre d'une demande de CA avec compensation.

Nous avons aussi demandé la possibilité de changer la vocation du garage. Ils nous ont confirmé que oui mais recommandé de vérifier la présence d'amiante et la réalisation d'une ÉES Phase 1.

Ils nous ont aussi confirmé qu'il n'y a pas d'objection d'un point de vue environnemental à construire un nouveau bâtiment sur le site, voir de démolir le centre communautaire pour y construire un nouveau bâtiment. Naturellement la nature du sol sera une contrainte à tenir compte le cas échéant dans la conception de la structure et pour l'implantation d'un champ septique.

4.0

## ÉTUDE DES BESOINS

### 4.1 SOUHAITS EXPRIMÉS

**Nous** avons dans un premier temps demandé au comité de projet de rencontrer les différents organismes, associations et les employés de la Municipalité afin de s'informer des besoins et des souhaits exprimés par ceux-ci dans le cas de réaménagement et/ou de construction de nouveaux bâtiments. Après avoir reçu un document résumant les souhaits exprimés, nous avons demandé à ce que le comité détermine, après les analyses et vérifications qui s'imposaient, un programme clair des besoins retenues par la Municipalité.

Vous retrouverez à la suite les deux documents préparés par le comité de projet et qui nous ont été remis le 14 février 2011.

Suite à l'étude des besoins exprimés et des souhaits retenus, nous avons élaboré un tableau des besoins pour chacune des fonctions. Vous trouverez ces tableaux en 4.2

---

## ANALYSE DES BESOINS

### CENTRE MUNICIPAL

- Bureau du Maire
- Salle de rencontre pour + ou – 30 personnes+vestiaire+salle de bain conforme (**homme, femme, personnes à mobilité réduite**) + **Local pour conciergerie**
- Bureau du d.g. (avec endroit pour rangement)
- Bureau de d.g.a. (avec endroit pour rangement)
- Bureau du directeur travaux publics (avec endroit pour rangement)
- Bureau commis-comptable (avec endroit pour rangement)
- 3 bureaux assez grands supplémentaires polyvalents
- Bibliothèque

#### ARCHIVES

- Entrepôt avec accès restreint + bureau du personnel +1 portable +2 chaises à roulettes + 2 tables de travail. Espace pour le public qui désire consulter mais doit être sur surveillance (tables avec chaises prévoir CLÉ USB avec documents historiques (histoire de la municipalité).
- Salle d'archives-peut-être n'importe où mais conforme aux exigences de la loi avec bureau pour répondre aux besoins du personnel + grandes tables (2). Monsieur Carrière me fournira les critères (degré humidité, etc., etc.)

#### RECEPTION

- Toilettes **conformes (h, f, personnes à mobilité réduite & enfant)**
- Bureau réception
- Vestiaire suffisamment grand pour le personnel (grand) + (petit pour public)
- Salle d'attente
- Salle pour photocopieur assez grande pour montage des documents pourrait servir comme salle de consultation pour les évaluateurs, les agents d'immeubles, etc.
  
- Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite conforme
- Entrepôt pour produits ménager-fournitures de bureau
- Cuisinette-salle à manger-salles de bain pour personnel
- Voûte conforme

#### CASERNE INCENDIE

- Espace pour 3 camions
- Salle de réunion pour 20 à 30 personnes
- Salle de bain adjacente conforme **(h, f, personnes à mobilité réduite)**
- Bureau du Chef-avec classeur
- Salle de lavage combiné avec salles de travail pour traiter l'équipement
- Vestiaire
- Tour de séchage
- Salle de rangement-Mini-Entrepôt pour stock, équipement et produits d'entretien
- Atelier d'entretien d'équipement

#### GARAGE

- 8 portes pour camions et équipements
- Bureau du coordonnateur des travaux publics
- Salles de toilette **(h, f, personnes à mobilité réduite)**
- Cuisinette-salle à manger
- Salle de lavage
- Entrepôt pour signalisation, entrepôt pour pièces de véhicules, outillages & entrepôt pour petits équipements

## CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AUTRES

### CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- Salle commune dans laquelle nous pouvons répondre à tous les organismes et dans laquelle nous pouvons avoir plus qu'un évènement à la fois (spectacle musical, théâtre, formation, activités sportives, insonorisé en conséquence pour concert, éclairage adéquat pour pièces théâtrale avec scène, acoustique pour répondre aux besoins, etc., etc.) transformable en plusieurs salles de réception ou rencontres (350 personnes).
- Clinique médicale
- Salle électrique et traitement des eaux
- salles de bain conformes (**homme, femme, personnes à mobilité réduite et enfants**),
- cuisine commercial, vestiaire, espace de rangement, etc.
- Entrepôt pour le service de conciergerie
- Entrepôt pour équipements (écran, speaker ou autres, etc.)
- Plusieurs entrepôts pour les organismes
- Système de chauffage et d'air climatisé central**

### PRÉVOIR LA CONSTRUCTION D'UN PETIT BÂTIMENT PRÈS DE LA PATINOIRE

- Salle des joueurs
- Salles de Bain (**homme, femme, personnes à mobilité réduite et enfants**) conformes
- Entrepôt pouvant abriter équipements sportifs

### **COMPILATION DES CONSULTATIONS AUPRÈS DES GROUPES CIBLES**

Les membres du Comité administration et gestion financière ont rencontré les groupes cibles suivants afin de les consulter sur l'avenir des édifices de la Municipalité de Lac Sainte-Marie :

- L'âge d'or
- La bibliothèque
- Services aux familles
- Culture et loisirs
- Les employés du bureau administratif
- Les employés du garage et voirie
- Comité de développement économique (CDE)
- La brigade des pompiers

Nous avons demandé aux gens de nous donner leur opinion sur les points qui suivent :

ce qui fonctionne bien à l'heure actuelle,

ce qui ne fonctionne pas – à changer,

leur vision de la vocation future des édifices, et

leurs besoins – ce qu'on aimerait.

Le but de ces rencontres était d'obtenir des informations qui seraient remises à la firme d'architectes Carrier et Savard en vue de préparer un plan fonctionnel pour la municipalité. Les énoncés sont écrits tels qu'ils ont été dits par les participants.

Nous avons choisi de présenter les données en adressant chaque édifice séparément :

- Centre communautaire
- Bibliothèque
- Caserne
- Bureaux administratifs
- Garage

#### **1) Centre communautaire**

##### **Ce qui fonctionne**

1. L'emplacement du centre communautaire et du terrain de jeux est bon.
2. On aime que l'utilisation du centre communautaire ne coûte rien.

##### **Ce qui ne fonctionne pas – à changer**

1. Salles de toilettes pas adaptées aux personnes à mobilité réduite.

2. Pas d'accès en haut pour les personnes à mobilité réduite.
3. On manque d'espace.
4. La cuisine est trop petite.

#### **Suggestions pour une vocation future**

1. Bibliothèque (au rez-de-chaussée).
2. Salle d'archives (à l'étage).
3. C.L.S.C.
4. Faire des bureaux administratifs au centre communautaire.
5. Agrandir le centre communautaire en bas – qu'il soit assez grand pour une scène de théâtre.
6. Placer la bibliothèque au centre communautaire.
7. Placer la bibliothèque dans la salle dédiée à l'âge d'or.
8. Utiliser le haut comme salle d'archives.
9. Placer la bibliothèque en bas.
10. Réaménager pour le CLSC.
11. Un endroit pour les jeunes « Maison des jeunes », p.ex. en haut au Centre communautaire.

#### **Besoins - ce qu'on aimerait**

1. Salle en bas, au rez-de-chaussée.
2. Salles de toilettes avec portes appropriées.
3. Eau chaude sans odeur.
4. Une salle pour tout sur le même plancher.
5. Un abri fixe dehors pour les activités (en cas de pluie). On pourrait avoir plus d'activités, p.ex organiser des tournois de soccer ce qui rapporterait des revenus aux commerçants (+- 150 personnes).
6. Des casiers/entrepôt pour chaque groupe.
7. On aimerait que ce soit central.
8. Garder tout ensemble, patinoire, champ de balle, etc.
9. Une cuisine commerciale fonctionnelle avec un bar à côté.
10. Un faxe intégré avec le téléphone sur place.
11. Un ascenseur.
12. Une grande cuisine.
13. Un lave-vaisselle.
14. De la vaisselle.
15. Faire analyser l'eau chaude.
16. Air climatisée.
17. Équipement commercial adéquat pour la cuisine.
18. Porter attention à l'éclairage pour le théâtre, pôles pour les rideaux, etc.
19. Avoir une salle multifonctionnelle, adaptable.
20. Avoir une salle qui pourrait être transformée en salle de théâtre.
21. Cantine pour les jeunes en bas au centre communautaire, Play Station, etc. (comme à Kazabazua)
22. Agrandir la salle des joueurs (à la patinoire).

### **Autres commentaires**

1. Actuellement, le centre communautaire n'est pas sécuritaire lorsqu'il y a de grands groupes. Le plancher du premier étage est pourri et ne pourra pas toujours supporter le deuxième.
2. Besoin de « patcher » les trous dans la toiture du centre communautaire.
3. Avoir une couverture sur la patinoire.

### **Autres besoins**

#### **Pour les jeunes :**

1. Diverses activités telles que :
  - Maison des jeunes
  - Ateliers – peinture, musique, formation
  - Théâtre
2. Espaces construits plus solidement (isolé, insonorisé)

#### **Pour le théâtre**

1. Plafonds hauts
2. Salle versatiles (qu'on peut fermer)
3. Salle de rangement – entrepôt

## **2) Bibliothèque**

### **Ce qui ne fonctionne pas – à changer**

1. On ne peut plus ajouter de livres par manque d'espace.
2. Ce n'est pas adapté pour les personnes à mobilité réduite.

### **Besoins – ce qu'on aimerait**

1. Besoins d'espace 2 à 3 fois la grandeur actuelle qui est de 20 pieds de large par 29 pieds de long.
2. Une ligne internet indépendante.
3. Un photocopieur.
4. Une salle d'animation pour visionner des vidéos.
5. Une salle de bains. Celle-ci pourrait être unisexue.
6. Un système de filière (comme chez le médecin).
7. Des coins privés pour les ordinateurs. À l'heure actuelle il n'y a pas confidentialité pour les gens qui font de la recherche.
8. Des sections séparées par thème, p.ex. enfants, ados, adultes, etc.
9. Une signalisation indiquant où se trouve la bibliothèque.

## **3) Caserne**

### **Ce qui ne fonctionne pas – à changer**

1. Nous devons partager la salle avec toutes sortes de groupes.

## PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE – ÉDIFICES MUNICIPAUX

---

2. On débranche la radio d'urgence ou on baisse le son alors on ne peut pas entendre les appels d'urgence qui entrent.
3. Nous ne pouvons pas laisser de papiers sur le pupitre parce qu'on les mêle tous quand nous ne sommes pas là.
4. Nous avons déjà un classeur pour classer notre paperasse maintenant nous n'en avons plus.

### Besoin – ce qu'on aimerait

1. Une caserne complètement indépendante.
2. Notre propre salle.
3. Une place pour ranger notre paperasse
4. Bâtir une autre caserne.
5. La caserne doit rester dans le village

### Vocation future de la caserne

1. Faire une salle de rencontre pour tous les autres organismes (autres que les pompiers).
2. Utiliser la caserne pour la bibliothèque.
3. Avoir une salle d'exposition dans la caserne – une salle d'exposition visible.

### Autres commentaires

1. Il serait dangereux pour les enfants d'avoir la caserne où est le garage présentement.
2. Le gouvernement a de l'argent pour construire des casernes.

## 4) Bureaux administratifs

### Ce qui fonctionne

On peut vivre avec la situation actuelle pour encore un certain temps, sachant qu'on se penche sur la problématique.

### Ce qui ne fonctionne pas – à changer

1. Espace restreint.
2. Les gens à la réception en attente n'ont pas de place. Ils ont accès à l'arrière de la réception.
3. Les salles de toilettes ne sont pas conformes.

### Vocation future des bureaux administratifs

1. Bâtir un autre édifice pour les bureaux administratifs.
2. Utiliser toute la bâtisse pour l'administration.
3. Utiliser les bureaux administratifs au complet pour l'administration.
4. Placer la bibliothèque dans l'édifice des bureaux municipaux.
5. Agrandir le centre administratif pour y « accrocher » la bibliothèque pour obtenir une subvention.
6. Penser à relocaliser certains services.
7. Utiliser tout le centre administratif pour l'administration.
8. Construire un nouveau centre administratif avec une bibliothèque.
9. Utiliser les bureaux administratifs pour la caserne et les archives.
10. Ajouter une bibliothèque aux bureaux administratifs.

11. Agrandir les bureaux administratifs.

**Besoins – ce qu'on aimerait**

1. Grandes fenêtres.
2. Que les gens à la réception ne puissent accéder en arrière de la réception.
3. Salles de bains conformes.
4. Une personne pour répondre et accueillir les gens et répondre au téléphone.
5. Une salle d'attente avec chaises.
6. Un photocopieur pour les gens (clients).
7. Salle de repos/café/cuisine.
8. Insonorisation.
9. Des bureaux fermés.
10. Une salle d'archives.
11. Salle de conférence.
12. Pupitres supplémentaires pour faire divers travaux - espaces de travail pour étendre la paperasse.
13. Pour maintenant avons besoins de 5 bureaux.
14. Espace de rangement pour chaque organisme.
15. Bureau pour la comptable.

**5) Garage**

**Ce qui fonctionne**

L'espace au deuxième est ok.

**Ce qui ne fonctionne pas – à changer**

1. L'emplacement du garage est dangereux pour les enfants.
2. Ça commence à être serré au garage.
3. L'emplacement du garage est dangereux pour les enfants. Les camions circulent juste à côté du parc où jouent les enfants.

**Besoins – ce qu'on aimerait**

1. Avoir notre « stock pile » au même endroit que le garage.
2. Besoin d'une grande porte pour le « grader ».
3. Portes avec télécommande.
4. Plus de portes (6-8-10).
5. Un gros stock room bien séparé du reste.
6. Salle de lavage avec douches.
7. Placer les réservoirs d'huile près d'où on les utilise.
8. Avoir un garage facilement accessible mais pas à la vue.
9. Bâtir un nouveau garage. Le relocaliser – au Mont Ste-Marie, au « pite » de M. Léveillé.
10. Faire une meilleure utilisation du 2<sup>ième</sup> étage au garage. On ne se sert pas de tout l'espace, p.ex. y placer le bureau de Martin.

### **Vocation future**

1. Déménager les bureaux administratifs au garage.
2. Déménager le garage vers le Mont Ste-Marie.
3. Utiliser le garage du Mont Ste-Marie, si possible.
4. Bâtir un autre garage.
5. Placer le garage et la caserne ensemble.
6. Identifier le centre du territoire de la municipalité pour relocaliser le garage et la caserne.
7. Transformer le garage en centre communautaire avec possibilité de séparateurs. (Il est proche de tout.)
8. Placer les archives en haut du garage.
9. Placer le garage au centre du territoire – vers le Mont Ste-Marie.
10. Placer le garage dans un parc industriel.
11. Placer le garage et la caserne ensemble.
12. Transformer le garage en centre communautaire.
13. Transformer le garage en caserne.
14. Relocaliser le garage à un endroit propice. Le centre du territoire est d'ici au Mont Ste-Marie. (Les machines et le sable pour l'hiver sont chez Léo Léveillé.)
15. L'Éco centre est loin pour relocaliser le garage - Le Mont Ste-Marie est proche de tout.
16. Faire autre chose avec le garage. Utiliser tout l'espace pour les bureaux administratifs. L'utiliser pour le centre communautaire.
17. Placer les bureaux administratifs et le centre communautaire au garage.
18. Changer le garage en centre communautaire et bibliothèque.
19. Déménager le garage à l'Éco-centre.
20. Aménager le garage en centre communautaire.

### **NOTES : autres commentaires et suggestions**

1. Utiliser les différents espaces pour autres choses (les analyser et leur donner une nouvelle vocation).
2. Avoir une couverture sur la patinoire.
3. Aménager les terrains humides à côté des bureaux administratifs, les embellir, avoir une fontaine, de petits ponts, etc.
4. Avoir une piétonnière par dessus les terrains humides près du lac.
5. Avoir une meilleure gestion des salles (ne pas laisser les groupes en prendre possession pour eux-mêmes).
6. Avoir une salle d'archives centrale pour les organismes (Il existe actuellement une charte écrite sur les archives des organismes.)
7. Avoir un gymnase.
8. Étudier des modèles déjà existants – des municipalités qui ont entrepris le même genre de projet.

4.0

## ÉTUDE DES BESOINS

### 4.2 PROGRAMME

#### CENTRE MUNICIPAL

Local	Superficie nette Existante (m2)	Superficie nette Souhaitée (m2)	Déficit net
Bureau du maire + cuisinette	20,8 + 8,9	29,7	0
Réunion (partagée avec caserne)	28,0	40,0	12
Bureau du directeur général	17,1	20,0	2,9
Rangement D.G.	5,5	5,5	0
Bureau du D.G.A.	9,8	20,0	10,2
Rangement D.G.A.	0	5,0	5,0
Bureau directeur travaux publics	14,6	20	5,4
Rangement D.T.P.	0	5,0	5,0
Bureau commis-comptable	0	15,0	15,0
Rangement commis-comptable	0	5,0	5,0
Bureaux 2 personnes (aire ouverte)	36,8	36,8	0
Bureaux suppl. fermés (x 3 )	0	45,0	45,0
Bibliothèque	0	115,0	115
Salle d'archives	12	30,0	18,0
Bureau des archives	0	30,0	30,0
Toilette x 2 + 1 accessible non conforme	12,0	12,0	0
Toilette accessible conforme	0	4,0	4,0
Réception avec vestiaire	0	30,0	30,0
Salle d'attente	0	12,0	12,0
Salle reproduction et consultation	0	20,0	20,0
Entrepôt entretien	0	6,0	6,0
Cuisinette pour tous	0	10,0	10,0
Rangement fournitures de bureau	0	12,0	12,0
Voûte	0	12,0	12,0
	165,5	540	374,5

4.0

## ÉTUDE DES BESOINS

### 4.2 PROGRAMME

#### CASERNE INCENDIE

Local	Superficie nette Existante (m2)	Superficie nette Souhaitée (m2)	Déficit net
Espace pour trois camions	149,0	149,0	0
Salle de réunion	0	30,0	30,0
Salle de douche	4	10,0	6,0
Toilettes x 2	0	8,0	8,0
Bureau du directeur incendie	0	20,0	20,0
Salle de lavage / Traitement d'équipement	0	20,0	20,0
Vestiaire	0	20,0	20,0
Séchoir à boyaux / Tour de séchage	2	20,0	18,0
Rangement	0	20,0	20,0
Atelier d'entretien	0	20,0	20,0
	155,0	317,0	<b>162,0</b>

4.0

## ÉTUDE DES BESOINS

### 4.2 PROGRAMME

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE

Local	Superficie nette Existante (m2)	Superficie nette Souhaitée (m2)	Déficit net
Salle de l'âge d'or	120,4	120,4	0
Cuisinette de l'âge d'or	10,74	10,74	0
Salles de toilette de l'âge d'or	10,0	20,0	10
Vestiaire et entreposage âge d'or	4,85	8,0	3,15
Salle des joueurs avec salle de toilette	30,8	30,8	0
Salle électrique et traitement d'eau	5,54 + 16,6	22,14	0
Salle de réception pour 350 pers.	210,43	350,0	139,57
Salles de toilettes de la salle	12,7	20,0	7,3
Cuisine communautaire	16,8	16,8	0
Bar	8,22	8,22	0
Vestiaires	3,0 (Garde-robe)	8,0	5,0
Entrepôt équipements sportifs	3,19	10,0	6,81
Entrepôt extérieur	7,68	15,0	7,32
Entrepôt pour conciergerie	7,0	7,0	0
Clinique pour infirmière	12,16	12,16	0
Bureau pour médecin itinérant	0	12,0	12,0
	480,11	671,26	<b>191,15</b>

4.0

ÉTUDE DES BESOINS

4.2 PROGRAMME

GARAGE MUNICIPAL

Local	Superficie nette Existante (m2)	Superficie nette Souhaitée (m2)	Déficit net
6 baies pour camions	321,0	321,0	0
2 baies pour camions supplémentaires		100,0	100,0
Entrepôt de pièces et produits	23,8	50,0	26,2
Bureau du coordonnateur des travaux publics	12,0	20,0	8,0
Salle de toilette	4,0	4,0	0
Cuisinette (salle de lavage)	20,0	20,0	0
Salle de lavage	0	8,0	8,0
Entrepôt pour signalisation	0	30,0	30,0
	380,8	553,0	172,2

4.0

## ÉTUDE DES BESOINS

### 4.3 DÉFICITS

**Après** avoir fait l'exercice nous observons un déficit de 374,5 m.ca pour le centre municipal, incluant la bibliothèque (115 m.ca.) qui se trouve actuellement dans un autre bâtiment. Il a été envisagé de combler ce déficit en relocalisant la caserne et en réaménageant l'espace gagné pour combler ce déficit. Même en faisant cela, il reste encore 219,5 m.ca. à combler, probablement en agrandissant l'édifice existant. Si la bibliothèque n'est pas aménagée dans le centre municipal, le déficit n'est plus que de 104,5 m. ca.

La caserne occupe présentement une superficie de 155 m.ca. à l'intérieur du centre municipal alors qu'une superficie nette de 317 m.ca. serait nécessaire pour remplir les besoins, pour un déficit de 162 m.ca. à combler. Il nous semble difficile de combler ce déficit en conservant la caserne attachée au centre municipal.

Le centre communautaire représente actuellement une superficie nette de 481,5 m.ca. alors qu'une surface de 671,2 m.ca. serait nécessaire pour combler les besoins exprimés. Un déficit de 191,15 m.ca. qui monte à 306,5 m.ca. si la bibliothèque devait être à l'intérieur de ce bâtiment. Notez que ces superficies sont des superficies nettes. La superficie à construire le cas échéant doit être augmentée d'environ 25% pour tenir compte des circulations, cloisons et murs extérieurs. Un nouvel édifice aurait donc une superficie de 840 m.ca. ou de 982,75 m.ca. avec la bibliothèque.

Le garage occupe présentement 380,8 m.ca. alors qu'une superficie de 553 m.ca. est souhaitée, un manque à gagner de 172,2 m.ca. Il est à noter que la superficie du garage serait suffisante pour y réaménager la caserne incendie si cette option était retenue. Par contre, il serait facile de combler le déficit du garage en y ajoutant deux baies à son extrémité.

5.0

SCÉNARIOS

### 5.1 SCÉNARIOS ENVISAGÉS

**Plusieurs** scénarios ont été envisagés avec le comité de projet. Plusieurs de ceux-ci ont finalement été mis de côté après discussion ou vérification de leur faisabilité. Les scénarios suivants sont les scénarios qui ont été proposés par la population, par les élus et par l'architecte et qui ont fait l'objet de discussions plus poussées avec le comité de projet.

#### Scénario 1

- Démolir l'étage du centre communautaire et le transformer pour les besoins au niveau des sports et de rangement.
- Réaménager la section présentement caserne pour agrandir les bureaux municipaux et y aménager la bibliothèque (mais le déficit est plus que la superficie allouée à la caserne).
- Construire un garage municipal ailleurs.
- Construire une caserne ailleurs, possiblement avec le garage.
- Transformer le garage en centre communautaire.

#### Scénario 2

- Agrandir le rez-de-chaussée du centre communautaire pour combler les besoins. Le rez-de-chaussée serait accessible. Changer la fonction de l'étage, voir pour une utilisation par les jeunes. (Proximité de la salle de l'âge d'or à tenir compte).
- Réaménager la section présentement caserne pour agrandir les bureaux municipaux et y aménager la bibliothèque (mais le déficit est plus que la superficie allouée à la caserne).
- Construire un garage municipal ailleurs.
- Réaménager la caserne dans le garage.

#### Scénario 3

- Construire un nouveau centre communautaire à côté de l'existant, puis démolir le centre communautaire existant.

## PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE – ÉDIFICES MUNICIPAUX

---

- Construire un garage municipal ailleurs.
- Réaménager la caserne dans le garage.
- Réaménager la section présentement caserne pour agrandir les bureaux municipaux et y aménager la bibliothèque (mais le déficit est plus que la superficie allouée à la caserne).
- Agrandir le centre municipal pour la différence.

### Scénario 4

- Construire un nouveau centre communautaire à côté de l'existant, et conserver l'existant pour du rangement ou autres utilisations. Y aménager la bibliothèque pour diminuer le déficit au centre municipal.
- Conserver le garage municipal et l'agrandir de deux baies.
- Construire une nouvelle caserne ailleurs.
- Réaménager la section caserne pour agrandir les bureaux municipaux.
- Ne pas agrandir le centre municipal puisque la bibliothèque sera dans le centre communautaire.

5.0

SCÉNARIOS

5.2 SCÉNARIO RETENU

**Suite** à plusieurs rencontres avec le comité de projet pour évaluer les scénarios envisagés, en tenant compte des besoins exprimés mais aussi de la capacité de payer et de financement de la Municipalité, le scénario qui nous semble le plus réaliste et avantageux est le suivant :

- Réaménager le site pour éliminer la circulation directe au travers de celui-ci et pour dissimuler le garage municipal, sa machinerie et les matériaux granulaires qui y sont entreposés. Privilégier et rendre plus fluide l'accès au centre communautaire et aux terrains de sports par la rue du Quai et la rue du Centre accessible par la rue du Quai.
- Construire un nouveau centre communautaire sur un seul niveau près du centre actuel. Y inclure aussi la bibliothèque de façon à réduire les besoins d'espace au centre administratif.
- Conserver le bâtiment actuel du centre communautaire et lui donner une nouvelle vocation telle que Maison des jeunes et entreposage pour les loisirs. Y conserver le vestiaire pour la patinoire et les locaux techniques. Prévoir une inspection complète des planchers et de la structure du bâtiment et effectuer les corrections ou réparations qui s'imposeront.
- Conserver le garage municipal dans le bâtiment actuel. Y ajouter deux baies supplémentaires ou un abri non chauffé pour la machinerie si le besoin est confirmé.
- Conserver la caserne incendie dans le centre administratif sans modification pour l'instant.
- Agrandir le centre administratif pour combler le déficit exprimé et de façon à le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Laisser tout l'espace sur le niveau bas à l'avant du bâtiment pour le service de lutte à l'incendie pour y aménager une salle de réunion, un bureau et un vestiaire adéquat. La salle de réunion serait réaménagée pour l'utilisation exclusive par le service de lutte à l'incendie.
- Revoir la possibilité de construire une nouvelle caserne seulement à la lumière des schémas de couverture des risques en incendie qui sont à venir et qui pourraient modifier les responsabilités de la Municipalité en matière de lutte à l'incendie. L'espace ainsi rendu disponible pourrait être utilisé pour réduire le déficit en superficie du centre administratif si le bâtiment n'est pas déjà agrandi, ou encore pour combler de nouveaux besoins qui ne manqueront pas de se manifester d'ici là.



**Nous** avons évalué les budgets à prévoir pour réaliser les projets qui font partie des scénarios envisagés. Les estimations budgétaires sont en dollars de 2012. Il est impossible aujourd'hui de prévoir l'inflation dans les années à venir, mais il faudra augmenter ces estimations pour en tenir compte. Nous recommandons pour l'instant de prévoir une augmentation moyenne de 2,5% par année d'ici la mise en marche des projets de construction. À titre comparatif, nous indiquons aussi les scénarios non retenus pour bien illustrer les coûts importants à prévoir pour chacun des cas. La prise en considération de ces coûts a été un élément important dans le choix du scénario retenu.

Réaménagement du site.

Budget approximatif tenant compte que certains travaux peuvent être réalisés par les employés de la Municipalité :	125 000 \$
--	------------

Construction d'un nouveau centre communautaire avec bibliothèque de 925 m.ca. (9 960 pi.ca).

Coût de construction :	1 645 000 \$
Honoraires professionnels, laboratoire et frais divers :	<u>194 000 \$</u>
Budget total de construction:	1 839 000 \$

Construction d'une nouvelle caserne incendie de 395 m.ca. (4 265 pi.ca).

Coût de construction :	821 025 \$
Honoraires professionnels, laboratoire et frais divers :	<u>127 555 \$</u>
Budget total de construction:	948 580 \$

Construction d'un nouveau garage municipal de 635 m.ca. (6 835 pi.ca).

Coût de construction :	1 015 000 \$
Honoraires professionnels, laboratoire et frais divers :	<u>152 250 \$</u>
Budget total de construction:	1 167 250 \$

## PLAN FONCTIONNEL ET TECHNIQUE – ÉDIFICES MUNICIPAUX

---

Agrandissement du centre administratif de 312 m.ca. (3 360 pi.ca) sans modification dans le secteur caserne.

Coût de construction :	740 000 \$
Honoraires professionnels, laboratoire et frais divers :	<u>105 000 \$</u>
Budget total de construction:	845 000 \$

Agrandissement du centre administratif de 135 m.ca. (1 455 pi.ca) et réaménagement du secteur caserne.

Coût de construction :	320 000 \$
Coût de réaménagement :	130 000 \$
Honoraires professionnels, laboratoire et frais divers :	<u>71 800 \$</u>
Budget total de construction :	521 800 \$

Le coût de construction représente le coût du contrat octroyé à un entrepreneur général pour construire le bâtiment. Dans tous les cas de construction, les aménagements extérieurs sont tenus au minimum. Les honoraires professionnels, laboratoire et frais divers sont les coûts à prévoir pour la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux, ainsi que les frais de laboratoires pour les études de sols, pour la vérification des matériaux lors de la construction et autre frais divers. Ces estimations budgétaires n'incluent pas les frais de financement ni les taxes qui s'appliqueront au moment de la réalisation des projets.

Veuillez noter que ces estimations ne sont qu'une opinion des coûts probables de la construction. Plusieurs facteurs hors de notre contrôle peuvent influencer ceux-ci.

6.0

COÛTS

## 6.2 ÉTALEMENT DES COÛTS

Ce scénario ne peut être réalisé d'un même coup. Ce projet est un projet à long terme dont le phasage doit être établi selon les priorités, selon un ordonnancement bien conçu puisqu'avant de réaménager des locaux, il faut que ceux-ci soient libérés, mais aussi il dépend de l'argent disponible.

Selon le scénario retenu, le phasage serait le suivant :

- 1) D'ici 2 ans :  
Réaménagement du site pour son embellissement et le contrôle de la circulation.  
Budget de construction : 125 000 \$
  
- 2) D'ici 2 à 5 ans :  
Construction d'un nouveau centre communautaire avec bibliothèque de 925 m.ca. (9 960 pi.ca).  
Budget de construction : 1 839 000 \$  
  
Changement de vocation du centre actuel.  
Budget de construction : Selon l'étude de l'état de la structure.
  
- 3) D'ici 5 à 10 ans :  
Agrandissement du centre administratif de 135 m.ca. (1 455 pi.ca) et réaménagement du secteur caserne.  
Budget de construction : 521 800 \$

Ces estimations budgétaires n'incluent pas les frais de financement ni les taxes qui s'appliqueront au moment de la réalisation des projets.

Veuillez noter que ces estimations ne sont qu'une opinion des coûts probables de la construction. Plusieurs facteurs hors de notre contrôle peuvent influencer ceux-ci.

7.0

## CONCLUSIONS

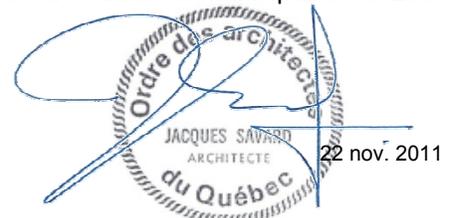
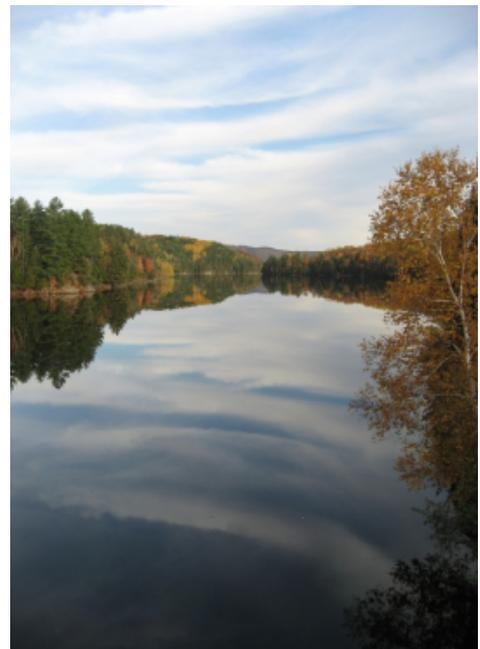
En conclusion, nous proposons dans cette étude de faisabilité une vue à court, moyen et long terme du développement du site municipal et des ses édifices. Cette vue ne pourra se réaliser sans une implication de la population et de leurs élus dans ce projet.

Cette réalisation est conditionnelle à un bon plan de financement et à la recherche éventuelle de subventions provenant des gouvernements, autant fédéral que provincial. La Municipalité devra donc dès maintenant prévoir annuellement des fonds pour la réalisation des projets et se mettre à l'affut de subventions existantes ou à venir.

Nous désirons remercier pour leur collaboration à la préparation de cette étude les trois membres du comité de projet, les conseillères Mme Pauline Sauvé, Mme Françoise Lafrenière, et la directrice générale adjointe Mme Johanne D'Amour, ainsi que Monsieur le Maire de Lac-Sainte-Marie, M. Gary Lachapelle, et M. Yvon Blanchard, secrétaire-trésorier/directeur général.

Nous remercions aussi les groupes cibles, organismes, associations et employés, qui ont été rencontrés par le comité dans le cadre de la consultation sur l'avenir des édifices de la Municipalité et qui ont contribué en faisant part de leurs besoins et visions pour l'avenir de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Cette étude a été réalisée par Jacques Savard, architecte



JACQUES SAVARD  
ARCHITECTE  
22 nov. 2011

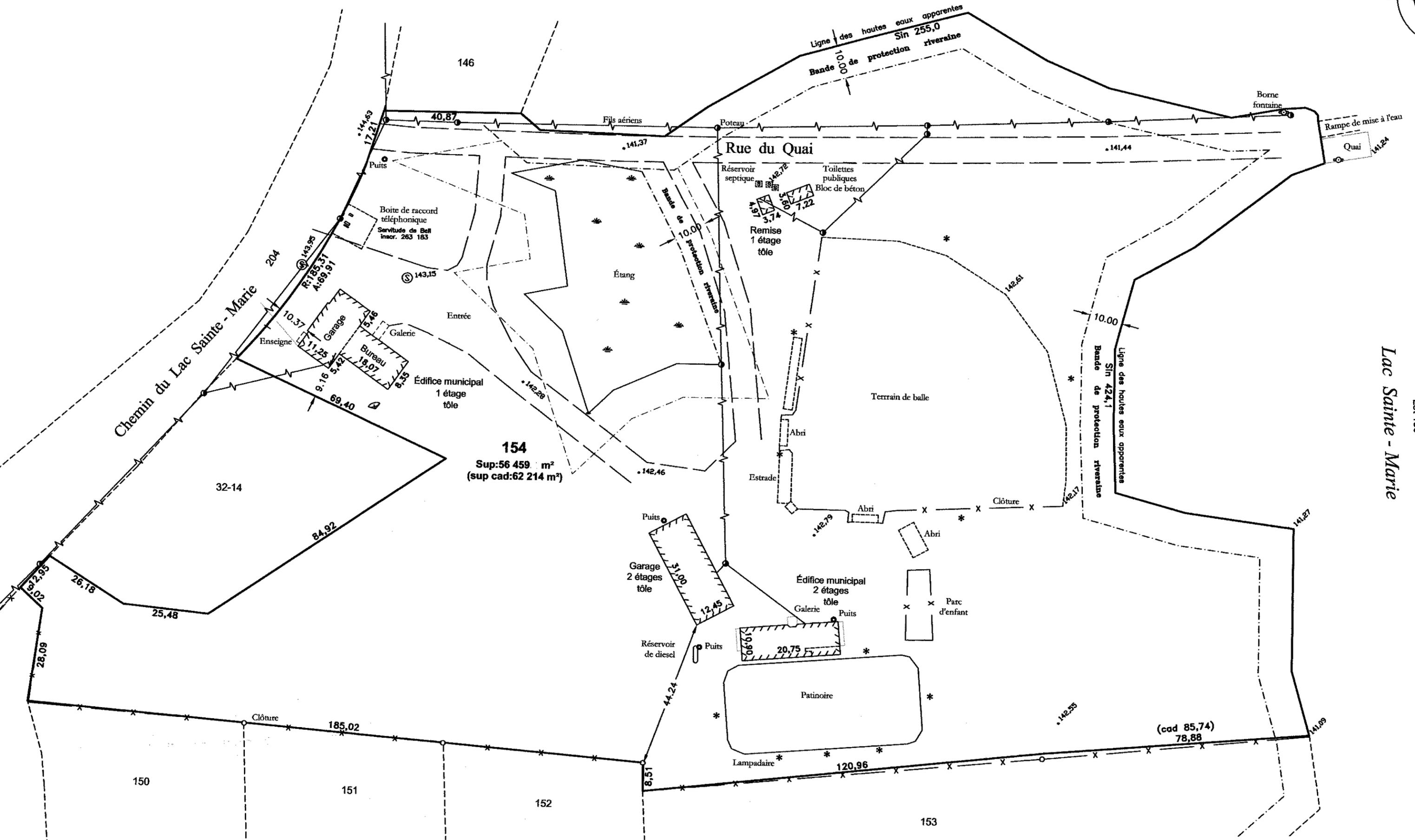
8.0

ANNEXES

#### LISTE DES ANNEXES

- 8.1 Plan d'arpentage du site actuel
- 8.2 Plan du site projeté
- 8.3 Étude des aspects hydriques et environnementaux
- 8.4 Plan du centre municipal et caserne incendie
- 8.5 Plan du centre communautaire
- 8.6 Plan du garage municipal

Lac Sainte - Marie



146

Ligne des hautes eaux apparentes  
Bande de protection riveraine  
10.00  
Sin 255,0

Borne fontaine

Rampe de mise à l'eau

Quai

Rue du Quai

Réservoir septique

Toilettes publiques  
Bloc de béton

Remise 1 étage  
tôle

Étang

Entrée

Boite de raccord téléphonique  
Servitude de Bell  
Inscr. 263 183

143,15

Garage

Bureau

Édifice municipal  
1 étage  
tôle

154  
Sup:56 459 m<sup>2</sup>  
(sup cad:62 214 m<sup>2</sup>)

Terrain de balle

Abri

Estrade

Abri

Clôture

Abri

Puits

Garage 2 étages  
tôle

Édifice municipal  
2 étages  
tôle

Galerie

Puits

Parc d'enfant

Réservoir de diesel

Puits

Patinoire

Lampadaire

Chemin du Lac Sainte - Marie

32-14

(cad 85,74)  
78,88

Lac Sainte - Marie

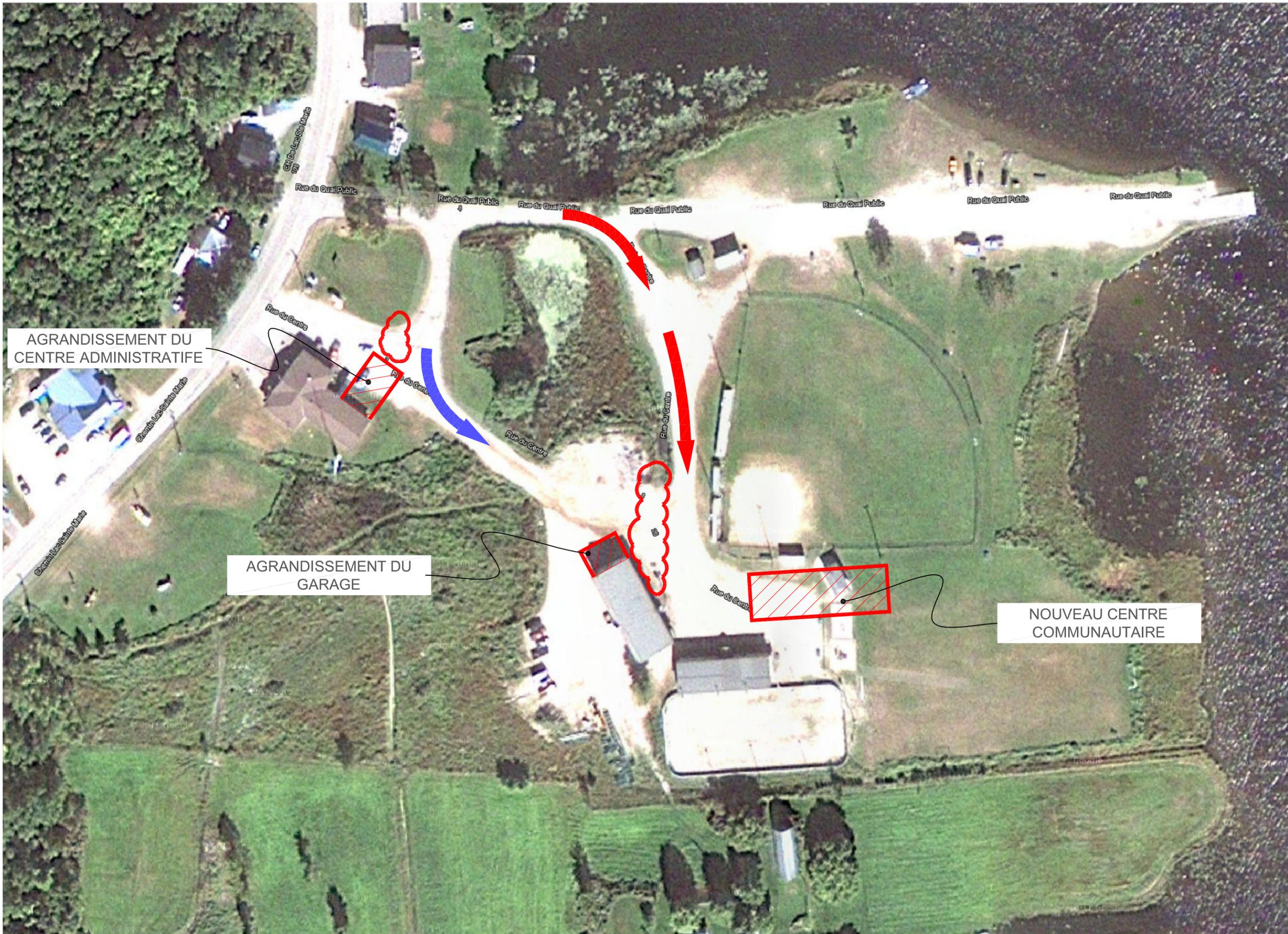
Lot 155

150

151

152

153



AGRANDISSEMENT DU  
CENTRE ADMINISTRATIFE

AGRANDISSEMENT DU  
GARAGE

NOUVEAU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE

projet:

CH. LAC SAINTE-MARIE MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE (GC)

date: 04 NOVEMBRE 2011

echelle: AUCUNE

no. dossier: 0610-107

titre:

PLAN PROPOSÉ

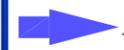
A06



ÉCRAN VÉGÉTAL



CIRCULATION  
PRINCIPALE  
FLUIDE



ACCÈS LIMITÉ  
TRAVAUX PUBLICS

LES ARCHITECTES  
**CARRIER  
SAVARD**  
ARCHITECTS

370, boul. Gréber #240, Gatineau (Québec) J8T 5R6 Tél.: (819) 568-9566  
17, rue De l'Équinoxe, Hull (Québec) J9A 2X3 Tél.: (819) 778-7818  
Télécopieur : (819) 568-9507

Monsieur Jacques Savard  
Architectes Carrier Savard  
370, boulevard Gréber, bureau C  
Gatineau (Québec) J8T 5R6

N/dossier : 111-20302-00

**Objet : Aspects hydriques et environnementaux  
Planification et réorganisation des édifices municipaux / Plan fonctionnel  
Municipalité du Lac Sainte-Marie, Québec**

---

Monsieur,

La présente fait suite à notre offre de services professionnels pour couvrir les aspects hydriques et environnementaux pouvant être présents sur le site en question dans le cadre de votre projet de réorganisation des bâtiments municipaux. Nous vous soumettons ci-après une description hydrique et environnementale, pour terrain le récepteur du projet cité en titre.

Avant la réalisation de tous travaux, il est impératif de vérifier la présence de milieu sensible en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et la présence d'espèces, tant faunique que floristique, menacée ou vulnérable.

### **LOCALISATION**

La zone d'étude (voir figure 1) est située dans la municipalité de Lac Sainte-Marie, entre le chemin du Lac Sainte-Marie et le Lac Sainte-Marie.

Le site comprend quatre (4) bâtiments municipaux (bureaux, garages, bloc sanitaire, etc.) et des installations communautaires (parc, patinoire, terrain de baseball, quai public, camping, etc.) Des chemins sont également présents pour permettre l'accessibilité aux installations municipales et communautaires, soient la rue du Quai, la rue du Centre et deux autres chemins sans nom reliant les deux (2) précédents.

Les coordonnées géographiques approximatives du centre de la zone d'étude sont 45,9493° N et 75,9446° W.

### **TOPOGRAPHIE**

L'étude de la carte topographique 31K01-202 montre que le site est plat et régulier, avec une élévation moyenne d'environ 148 m au-dessus du niveau moyen de la mer (nmm). Une légère pente descendante vers l'est (vers le lac) est présente. La topographie régionale indique que les eaux de ruissellement s'écoulent depuis l'ouest du site vers l'est en direction du Lac Sainte-Marie.

.../2

## **HYDROGRAPHIE**

### **Plan d'eau**

Un plan d'eau est présent à l'est du site, il s'agit du Lac Sainte-Marie. Ce plan d'eau est protégé par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et par la Loi fédérale sur les pêches, car il s'agit de l'habitat du poisson. À ce plan d'eau s'applique également une bande riveraine de 10 mètres de profondeur, selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du MDDEP et selon le règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Toutefois, selon le règlement municipal en vigueur dans la municipalité de Lac Sainte-Marie, la bande riveraine applicable à une profondeur de 15 mètres. Toute intervention dans ce plan d'eau et sa bande riveraine respective est interdite sans l'obtention au préalable des autorisations nécessaires.

La ligne des hautes eaux (LHE) du lac a été relevée au GPS de poche et est présentée à la figure 1 ci-jointe. À cette LHE, la bande riveraine de 15 m de profondeur a été appliquée toujours sur la figure 1. Suite à des vérifications auprès des autorités de la municipalité de Lac Sainte-Marie et de la MRC de la Haute-Gatineau, aucune autre plaine inondable n'est associée au Lac Sainte-Marie. Les seuls facteurs limitants associés au lac sont donc la LHE et la bande riveraine de 15 m.

### **Cours d'eau**

Aucun cours d'eau n'est présent sur le site à l'étude ou aux abords du site.

### **Fossé**

Un fossé de ligne est présent à la limite sud du site à l'étude. Ce fossé relie le milieu humide au Lac Sainte-Marie. Ce fossé est un fossé mitoyen (au sens de l'article 1002 du Code civil), c'est-à-dire une dépression en long creusée dans le sol servant de ligne séparatrice entre voisins. Ce fossé n'est donc pas protégé par la Loi sur la qualité de l'environnement et aucune bande riveraine n'est applicable.

Un second fossé est présent à l'ouest du site à l'étude, à l'extérieur du site. Ce fossé est un fossé de voie publique, donc une dépression en long creusée dans le sol servant exclusivement à drainer une voie publique. Ce fossé dirige les eaux de drainage d'une partie du chemin du Lac Sainte-Marie vers le milieu humide. Ce fossé n'est donc pas protégé par la Loi sur la qualité de l'environnement et aucune bande riveraine n'est applicable.

### **Milieu humide**

Les milieux sont protégés en vertu de la LQE (Loi sur la qualité de l'environnement). À l'intérieur de ce cadre légal et par souci d'équité, de transparence ainsi que pour préserver la valeur écologique des milieux humides, le MDDEP a élaboré une démarche afin d'évaluer l'impact des projets touchant les milieux humides.

Cette démarche est disponible dans un document produit par le MDDEP et intitulé Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides. Dans le cadre du présent rapport, l'analyse des milieux humides est effectuée en fonction de cette démarche.

Trois situations résument la démarche. Elle tient compte de la valeur écologique des milieux humides, de la valeur qui est basée sur des critères de superficie, de la présence d'un lien hydrologique et de présence d'espèces menacées ou vulnérables désignées, qu'elles soient floristiques ou fauniques.

Suite à notre visite terrain, un (1) milieu humide a été observé et identifié. Ce milieu humide est constitué de deux parcelles, reliées entre elles par un ponceau sous le chemin Centre.

Le milieu humide est également en lien direct avec le Lac Sainte-Marie, relié aussi par un ponceau sous le chemin du Quai. La parcelle du milieu humide adjacente au lac à une superficie de 2994 mètres carrés et la parcelle à l'ouest du chemin du Centre à une superficie de 7385 mètres carrés, ce qui porte le total de la superficie du milieu humide à 10 379 mètres carrés.

Ce milieu humide est constitué principalement d'un marais avec présence d'eau libre en permanence dans la parcelle au nord. L'hydro-connectivité du milieu humide avec le lac est permanente. La parcelle ouest est également constitué d'un marais, mais à sa limite sud et ouest sont présent quelques arbustes. Le milieu humide est également considéré comme l'habitat du poisson, au sens de la loi fédérale sur les pêches, car ces derniers ont accès au milieu humide pour se nourrir ou se reproduire.

Le milieu humide étant directement en lien hydrologique avec un plan d'eau, il est assujéti à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et, de ce fait, **une bande riveraine de protection est applicable**. De plus, selon la démarche du MDDEP pour autoriser la réalisation de projets dans les milieux humides en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, **le milieu humide est classifié en situation 3**.

Il possède un lien hydrologique de surface et sa superficie est supérieure à 10 000 mètres carrés. Pour ce qui est de la présence d'espèce menacée ou vulnérable, ce critère devra être observé ultérieurement, si des travaux sont envisagés dans une partie du milieu humide. La figure 1, ci-jointe, montre les éléments hydriques du site.

## **AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

### **Faune et flore**

Pour ce qui est de la faune et la flore, une requête a été placée pour connaître l'information potentiellement présente dans la base de données du CDPNQ, autant pour la faune (requête au MRNF) que pour la flore (requête au MDDEP). De plus, lors de notre visite du site, la faune et la flore ont été observées et aucune espèce faunique ou floristique, menacée ou vulnérable, n'a été observée.

Nous n'avons toujours pas reçu la réponse du MDDEP quant aux mentions possibles d'espèces floristiques menacées ou vulnérables. Nous vous informerons de la réponse du MDDEP dès la réception de la lettre à nos bureaux.

Nous avons reçu la réponse du MRNF quant aux mentions possibles d'espèces fauniques menacées ou vulnérables (voir la réponse jointe à la présente). Le MRNF nous informe de l'absence, pour notre site, d'espèce menacée ou vulnérable et aussi de l'absence d'habitat faunique essentiel. Toutefois, le MRNF nous mentionne une occurrence de la couleuvre d'eau, espèce à statut susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. L'habitat de cette espèce est les abords de plan d'eau et de cours d'eau, ainsi que les marais et étangs. En conservant les milieux humides présents ainsi que leurs bandes riveraines respectives, l'habitat de cette espèce sera donc conservé.

Advenant la présence d'espèces menacées ou vulnérables, celles-ci seraient surtout présentes dans les milieux sensibles déjà identifiés, soient le plan d'eau, le milieu humide et les bandes riveraines. Un projet planifié à l'extérieur de ces éléments a peu de chance de porter atteinte à une espèce menacée ou vulnérable, de même qu'à un habitat faunique ou floristique protégé.

### **Contamination**

En fonction des activités présentes principalement aux alentours du garage municipal, une évaluation environnementale de site Phase I (ÉES Phase I) est justifiée pour en déterminer et répertorier l'information quant à l'historique environnemental du site. Cette étude permettra de se prononcer sur les risques de contamination du site et d'évaluer la nécessité de réaliser des études complémentaires. Les facteurs déclenchants habituellement une ÉES Phase I (mais sans s'y restreindre) proviennent soient d'un financement par un tiers, telle une banque, ou soit de la gestion de sol, si des activités de déblais sont associées aux travaux projetés.

Toutefois, en fonction de l'âge des bâtiments présents, une caractérisation pour déterminer la présence d'amiante est justifiée. La présence d'un tel contaminant peu avoir un impact important sur les coûts des travaux. Il est donc primordial de valider la présence ou l'absence de l'amiante avant de décider des travaux à effectuer.

## **CONCLUSION**

### **Loi sur la qualité de l'environnement**

Si le projet à proposer respecte les caractéristiques environnementales soulevées, que sont le plan d'eau, le milieu humide et les bandes riveraines, aucune autre étude du milieu naturel ne sera nécessaire. Toutefois, si des travaux dans ces milieux ou une partie de ces milieux sont nécessaires, des études spécifiques seront à prévoir, principalement pour déterminer les espèces présentes.

Une fois les espèces floristiques identifiées, une demande de certificat d'autorisation (CA) devra être adressée au MDDEP justifiant le choix et expliquant la nécessité des travaux. Le MDDEP est la seule autorité apte à pouvoir décider de l'acceptation d'un projet dans une bande riveraine et le littoral en fonction de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

### **Loi sur les Pêches**

Pour ce qui est de la loi sur les Pêches, si les travaux touchent également à l'habitat du poisson, une demande d'avis de projet devra être adressée au ministère Pêches et Océans (MPO). En fonction de cette loi, le MPO décidera de la recevabilité du projet.

### **Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats**

Advenant que les banques de données du CDPNQ révèlent le potentiel d'une espèce menacée ou vulnérable ou un habitat faunique ou floristique protégé, cette information devra être validée sur le site. Une demande devra être adressée au MDDEP ou au MRNF, selon qu'il s'agisse d'une espèce floristique ou faunique, si des travaux sont prévus à cet endroit ou si les travaux risquent de porter atteinte à cette espèce ou cet habitat.

### **Contamination potentielle, sol et eau**

Une étude d'évaluation environnementale de site Phase I est nécessaire pour déterminer le potentiel de contamination des sols et de l'eau avant d'entreprendre des travaux, si des facteurs déclenchants se présentent (institutions financières ou tiers impliqué dans le projet et gestion des déblais). Si cette étude conclut en l'absence de contamination, alors le projet pourra aller de l'avant, mais si l'étude recommande la poursuite des vérifications suite à un ou plusieurs indices de contamination, une caractérisation environnementale devra être produite avant la réalisation des travaux.

Cette caractérisation environnementale permettra de bien cerner la contamination et avisera des moyens à prendre pour en disposer selon les Lois et règlements en vigueur. Le prix pour une telle caractérisation ne peut pas être déterminé avant de connaître les conclusions de la Phase I, car ce prix est directement lié au type de contamination possible et à la superficie potentielle de contamination.

Également, une caractérisation pour l'amiante est nécessaire. Cette étude, indépendante de la ÉES Phase I, nous permettra de conclure s'il ya présence ou non de ce contaminant dans les édifices. Si ce contaminant est présent, des actions spécifiques devront être mises de l'avant à l'aide d'un devis particulier en fonction des travaux à prévoir.

### Évaluation budgétaire des études (si requise) :

#### Loi sur la qualité de l'environnement

- Inventaire floristique 1 200 \$
- Demande de CA (article 22 de la LQE) 7 500 \$

#### Loi sur les pêches

- Inventaire ichtyologique (poissons) 5 000 \$
- Avis de projets au MPO 5 000 \$

#### Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (si non couvert par le CA de l'article 22)

- Inventaire floristique 1 200 \$
- Inventaire faunique : en fonction de l'espèce, à déterminer une fois la réception de l'avis du MRNF selon les données du CDPNQ et selon les travaux proposés
- Demande d'autorisation 5 000 \$
- ÉES Phase I 2 600 \$
- Caractérisation environnementale, suite à ESS Phase I Si nécessaire
- Caractérisation pour l'amiante 2 800 \$
- Devis pour l'amiante (si nécessaire) En fonction des travaux à prévoir

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

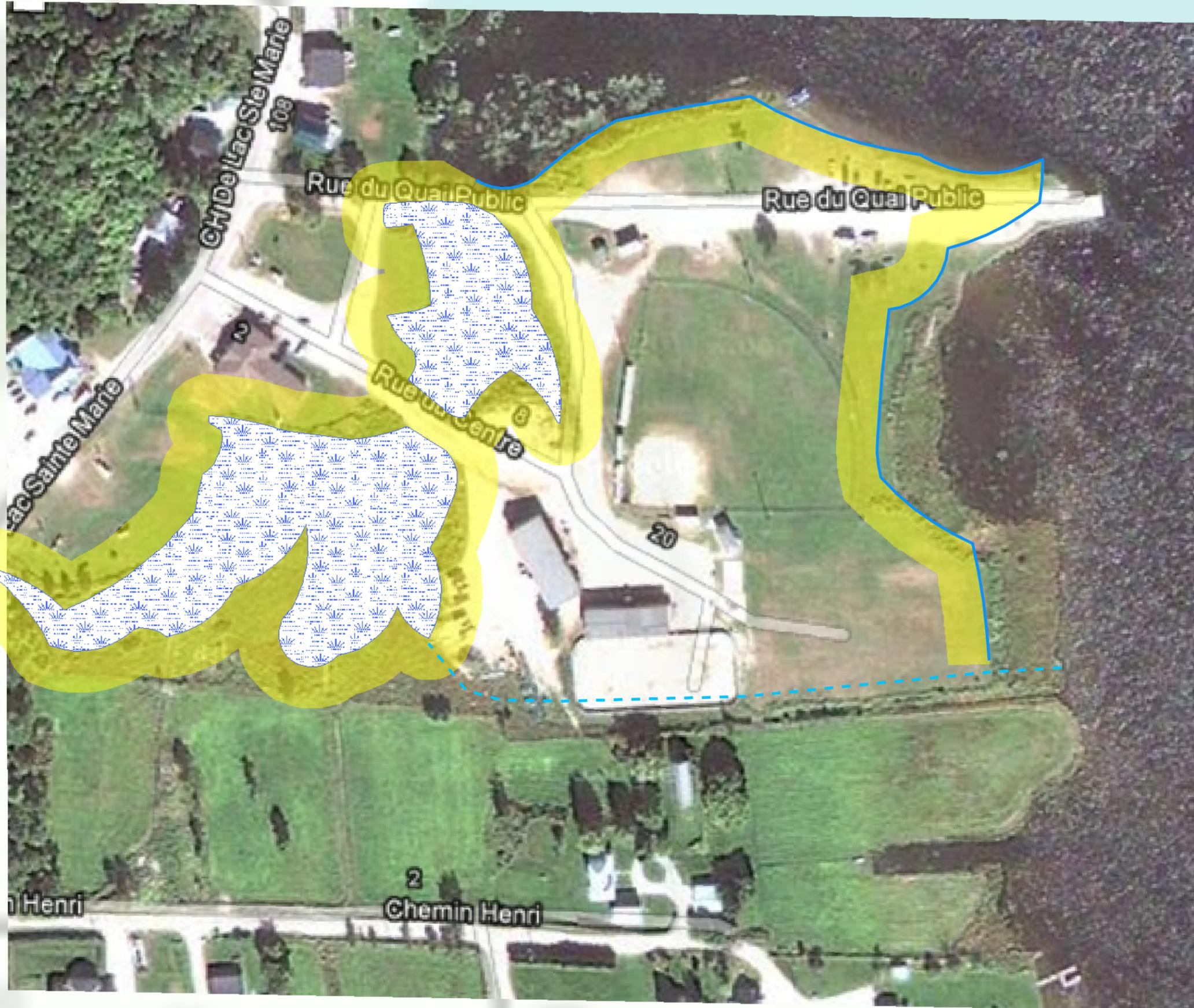


Ghislain Ladouceur, biologiste ABQ #2290  
Environnement

GL/sg

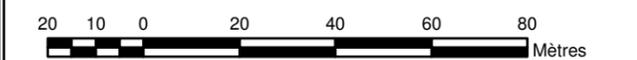
- p. j. Figure 1 : Cours d'eau et milieux humides sur photographie aérienne  
Figure 2 : Localisation des installations observées lors de la visite

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. 20 octobre 2011. Extractions du système de données pour le territoire du projet de planification des édifices municipaux dans la municipalité de Lac Ste-Marie. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Québec. Réponse par courriel, 8 pages.



**Légende**

-  fossé
-  Ligne des hautes eaux du lac (LHE)
-  Milieu humide
-  Bande riveraine (15m)



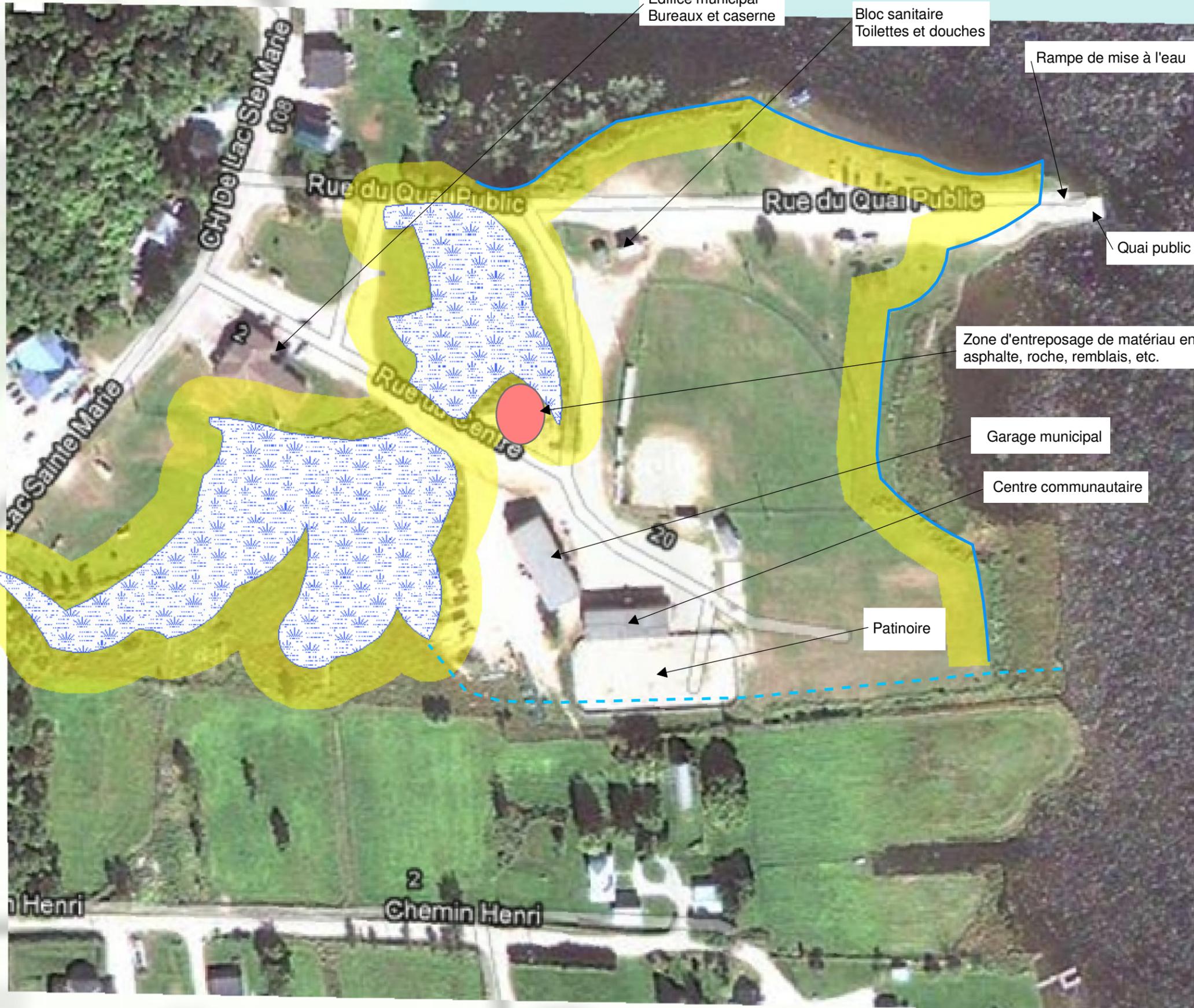
1:1 500  
Projection : MTM, NAD83, fuseau 9

**MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE** **ÉTUDE ÉCOLOGIQUE SOMMAIRE COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES**  
Plan fonctionnel - bâtiments municipaux  
Lac Sainte-Marie QC

**Figure 1**  
**Cours d'eau et milieux humides sur photographie aérienne**

**Sources :**  
- ESRI topographic Map  
Cartes topographiques : - MRNF, 31G13-201  
- ESRI World topographic Map

Préparé par : G. Ladouceur  
Dessiné par : G. Ladouceur  
Approuvé par : G. Ladouceur



**Légende**

- fossé
- Ligne des hautes eaux du lac (LHE)
- Milieu humide
- Bande riveraine (15m)



1:1 500

Projection : MTM, NAD83, fuseau 9

**MUNICIPALITÉ  
DE LAC SAINTE-MARIE**

**ÉTUDE ÉCOLOGIQUE SOMMAIRE  
COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES**  
Plan fonctionnel - bâtiments  
municipaux  
Lac Sainte-Marie QC

**Figure 2**  
**Localisation des installations  
observées lors de la visite**

**Sources :**  
- ESRI topographic Map  
Cartes topographiques : - MRNF, 31G13-201  
- ESRI World topographic Map

Préparé par : G. Ladouceur  
Dessiné par : G. Ladouceur  
Approuvé par : G. Ladouceur

Septembre 2011

111-20302-00



Gatineau, le 20 octobre 2011

Monsieur Ghislain Ladouceur  
GENIVAR  
500, boul. Gréber 3<sup>ème</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
J8T 7W3

**Objet :** Demande d'informations fauniques (CDPNQ) : Évaluation environnementale pour un projet de planification des édifices municipaux dans la municipalité de Lac Ste-Marie.  
N/D: A530.4-4032

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'information du 20 septembre 2011, adressée par courriel à notre bureau régional, concernant l'objet en titre.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes soit, n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par conséquent, **l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme étant définitif et un substitut aux inventaires requis.** Dans cette éventualité, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre système d'information.

Vous trouverez l'information demandée dans les documents joints. Les fichiers ArcView (voir la carte en pdf) correspondent aux occurrences ponctuelles des espèces relevées dans un rayon d'environ 2 km. **Sur le site même du projet à l'étude, nous avons répertorié un élément et une occurrence.** Il s'agit de la couleuvre d'eau, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Celle-ci est géoréférencée en latitude / longitude dans le système de référence Nad 83. L'information associée (fichiers pdf) provient d'une base de données en format Access qui indique entre autres la qualité et la précision des occurrences ainsi qu'une description du site d'observation. Si vous avez des difficultés à ouvrir ces documents, veuillez nous en informer. À l'extérieur du site

dans le rayon de 2 km, nous avons répertorié aucun élément et aucune occurrence dans la banque de données du CDPNQ.

**Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.**

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. *Extractions du système de données pour le territoire de ...* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. *Titre du rapport*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.

Les habitats fauniques essentiels répertoriés près de votre projet sont localisés sur la carte « *Habitats fauniques essentiels, espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées* ». La localisation des espèces du CDPNQ sont les mêmes que celles indiquées plus haut avec leurs numéros de fiche pour mieux les situer. **Aucun habitat faunique essentiel n'est connu sur le site à l'étude.** Dans le rayon de 2 km, un aire de confinement du cerf de Virginie couvre un grand territoire. Aucune frayère n'est connue près du site à l'étude. Le lac Ste-Marie contient 17 espèces de poissons (voir liste xls en pièce jointe). Un inventaire près du site à l'étude pour des frayères potentiels permettrait une meilleure évaluation du projet. Nous vous serions reconnaissant de nous fournir vos données.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et de la faune et demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Pour un complément d'information, je vous invite à visiter le site web du CDPNQ : [www.cdpnq.gouv.qc.ca](http://www.cdpnq.gouv.qc.ca)

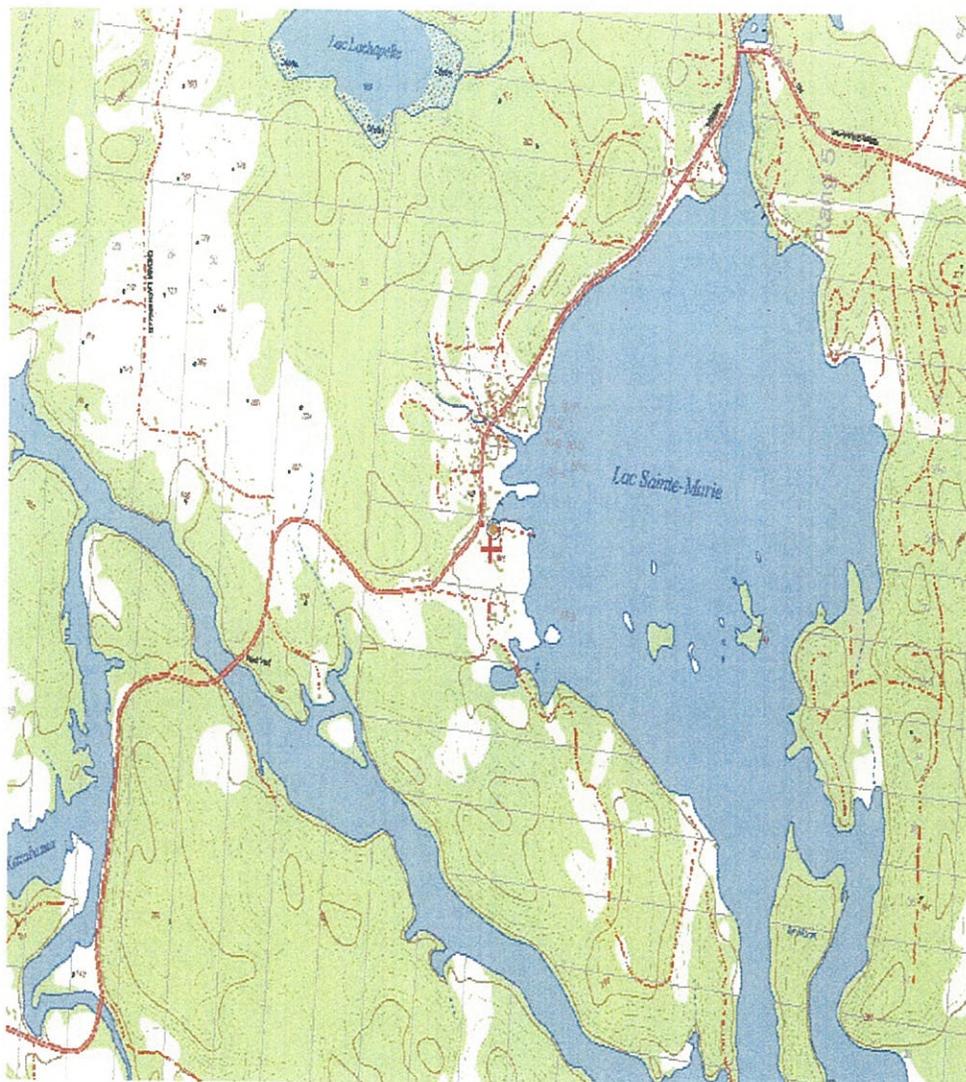
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Diane Paré  
Technicienne de la faune  
Répondante CDPNQ-volet faune

p.j.

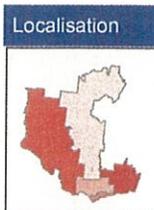
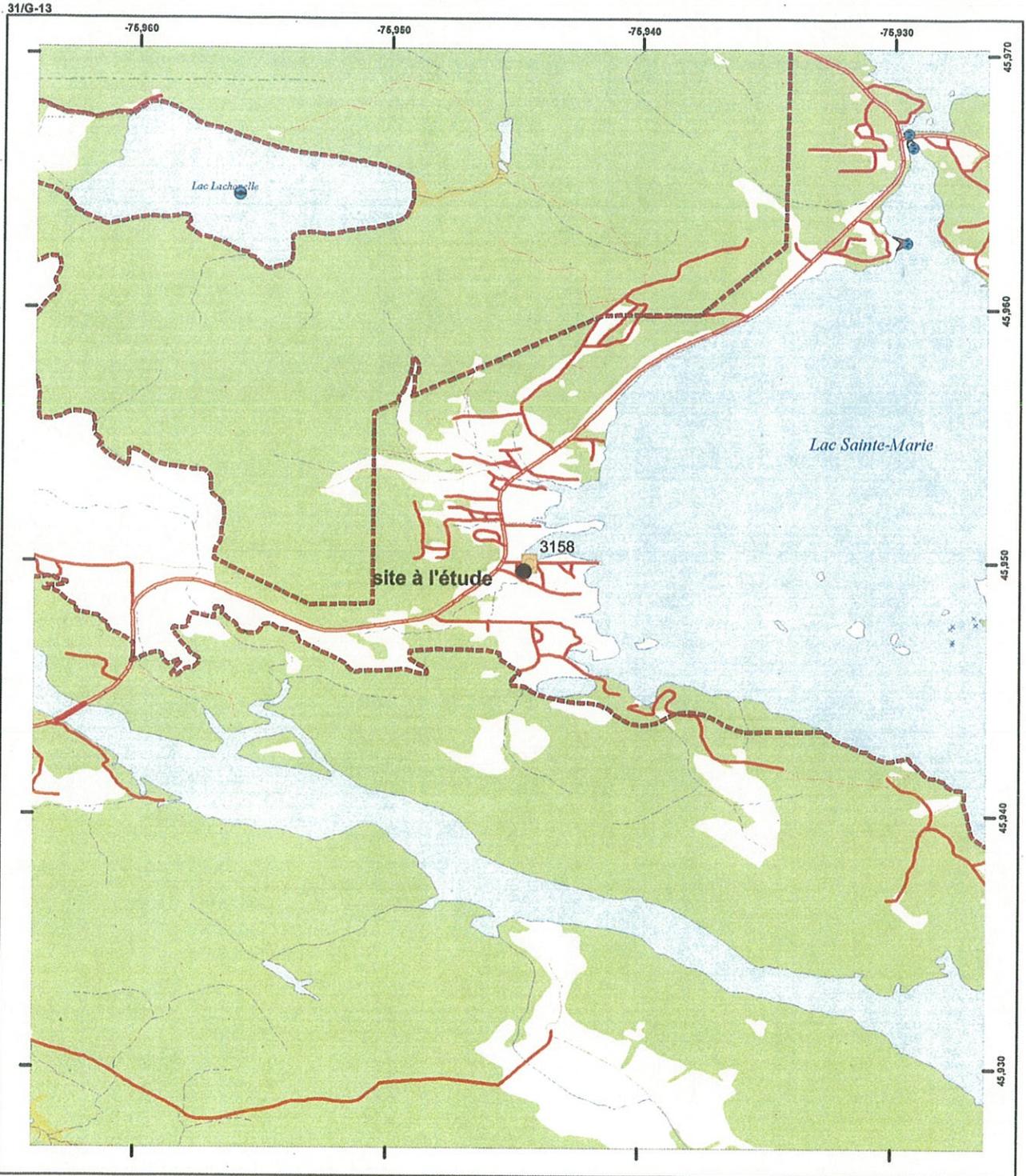
A530.4-4032



MRNF - 16, Impasse de la Gare-Talon, Gatineau (Qc) J8T 0B1

# Habitats fauniques essentiels et espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées

A530.4-4032 projet de planification des édifices municipaux dans la municipalité de Lac Sainte-Marie. GENIVAR



- CDPNQ vertébré et numéro de fiche d'occurrence
- CDPNQ vertébré (aire de protection)
- aire de confinement du cerf de Virginie
- poissons connus
- lac ou cours d'eau
- voie de communication
- Milieu boisé
- Milieu humide
- barrage de castor

**Projection cartographique**  
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPE), fuseau 9

0 0,25 0,5 1 Kilomètres

1/25 000

**Sources**  
 Référence cartographique MRNF 2002  
 (BTOQ 20K)

**Réalisation**  
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
 Direction des opérations intégrées de l'Outaouais  
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec, 4<sup>e</sup> trimestre 2011



---

## A530.4-4032 projet de planification des édifices municipaux, municipalité du Lac Ste-Marie. GENIVAR

---

<i>Nom latin - (no. d'occurrence)</i>	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
Site d'inventaire	Cible de conservation		
Localisation			

---

### Faune

<i>Nerodia sipedon</i> - (3158)	G5 / N5 / S3	En 1960, un individu a été observé dans le secteur du lac St-Mary (MCN Cat. No. 4465). Habitat: ?	1960-06-01
couleuvre d'eau	H (G)		
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

Lac Ste-Marie.

Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Barrett Léo (1960). Musée canadien de la nature



\* Pour l'information sensible, communiquer avec le Centre de données

Nombre total d'occurrences pour cette requête : 1

**Signification des termes et symboles utilisés**

Nombre total d'espèces pour cette requête : 1

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes:

B : population animale reproductrice (breeding); H : non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice (migrant); N : population animale non reproductrice (non-breeding); NA : existant, sans occurrence répertoriée / exotique / hybride / présence accidentelle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur (reported falsely) / synonymie de la nomenclature; NR : rang non attribué (not ranked); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer (unrankable); X : taxon apparemment éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude (ex : S1?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : extirpée; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité: 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé

Valeur relative pour la conservation, calculée à partir du nombre d'occurrences de l'élément au Québec; des rangs de priorité globaux (G) et subnationaux (S); de l'endémisme juridictionnel et de la qualité des occurrences

Cible de conservation : L'étiquette "cible de conservation" identifie les occurrences d'espèces légalement protégées pour lesquelles des actions prioritaires sont définies au plan de conservation.



**CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE**  
(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
<b>B1</b>	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	<b>B2</b>	.01
.02		Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
.03		Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
.04		Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
<b>B3</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
<b>B4</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
<b>B5</b>	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

**Indice de biodiversité**

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique (espèces, communautés naturelles) selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. Le nombre d'éléments représentés intervient en second. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

**Intérêt pour la conservation**

Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

**Références**

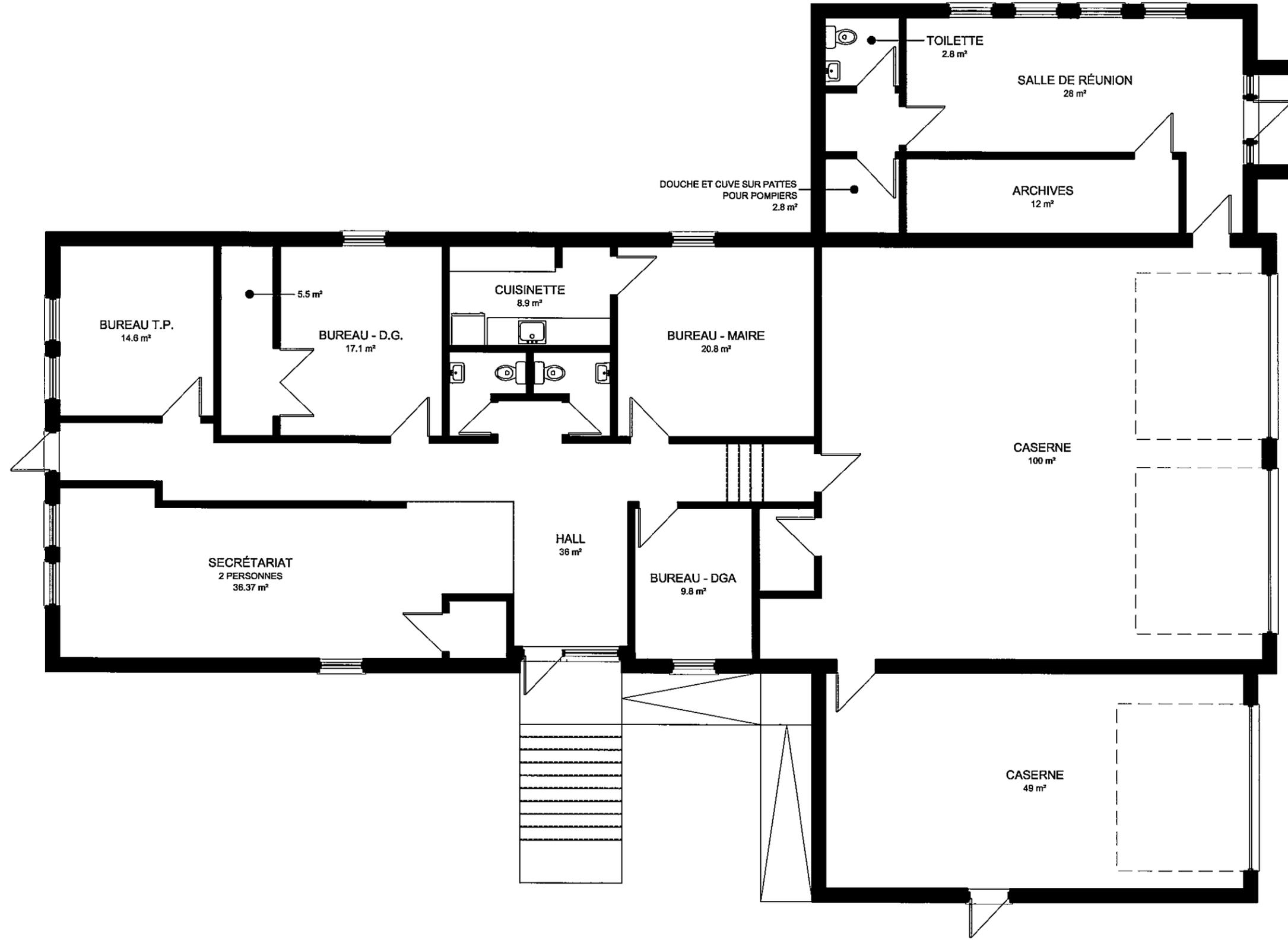
The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers. 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.



**Espèces de poissons inventoriées au lac Sainte-Marie.  
Période de restrictions pour les travaux**

Espèce (nom latin)	Espèce (nom français)	Période de restrictions pour les travaux
<i>Micropterus salmoides</i>	achigan à grande bouche	1er mai au 1er juillet
<i>Micropterus dolomieu</i>	achigan à petite bouche	15 mai au 15 juillet
<i>Ameiurus nebulosus</i>	barbotte brune	
<i>Ictalurus punctatus</i>	barbue de rivière	
<i>Moxostoma macrolepidotum</i>	chevalier rouge	
<i>Coregonus artedi</i>	cisco de lac	
<i>Amploblites rupestris</i>	crapet de roche	
<i>Lepomis gibbosus</i>	crapet soleil	
<i>Sander vitreus</i>	doré jaune	15 avril au 15 juin
<i>Sander canadensis</i>	doré noir	15 avril au 15 juin
<i>Esox lucius</i>	grand brochet	1er avril au 1er juin
<i>Coregonus clupeaformis</i>	grand corégone	1er octobre au 1er juin
<i>Hidon tergisus</i>	laquaiche argentée	1er mai au 1er juillet
<i>Lota lota</i>	lotte	1er décembre au 1er juin
<i>Catostomus commersonii</i>	meunier noir	1er avril au 1er juillet
<i>Catostomus catostomus</i>	meunier rouge	1er avril au 1er juillet
<i>Perca flavescens</i>	perchaude	1er avril au 15 juin



LES ARCHITECTES  
**CARRIER  
 SAVARD**  
 ARCHITECTS

370, boul. Gréber #240, Gatineau (Québec) J8T 5R6 Tel.: (819) 568-9586  
 17, rue De l'Equinoxe, Hull (Québec) J9A 2X3 Tel.: (819) 778-7818  
 Télécopieur : (819) 568-9507

projet:

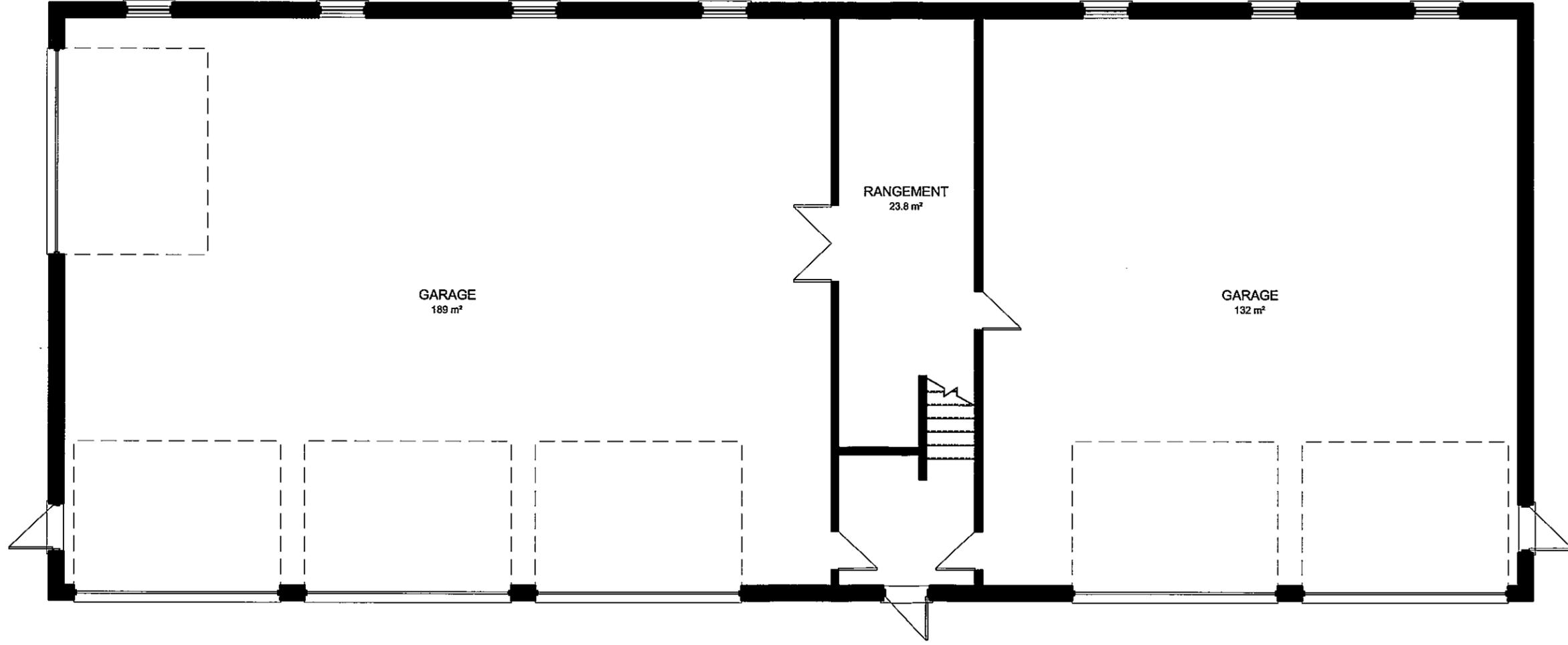
## RELEVÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CH. LAC SAINTE-MARIE — MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE (QC)

date: 31 OCTOBRE 2011  
 échelle: 1:100  
 no. dossier: 0610-107

titre: PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉDIFICE  
 PRINCIPAL / CASERNE

**A01**



LES ARCHITECTES  
**CARRIER  
 SAVARD**  
 ARCHITECTS

370, boul. Gréber #240, Gatineau (Québec) J8T 5R6 Tél.: (819) 568-9566  
 17, rue De l'Équinoxe, Hull (Québec) J9A 2X3 Tél.: (819) 776-7818  
 Télécopieur : (819) 568-9507

projet:

RELEVÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CH. LAC SAINTE-MARIE \_\_\_\_\_ MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE (G&C)

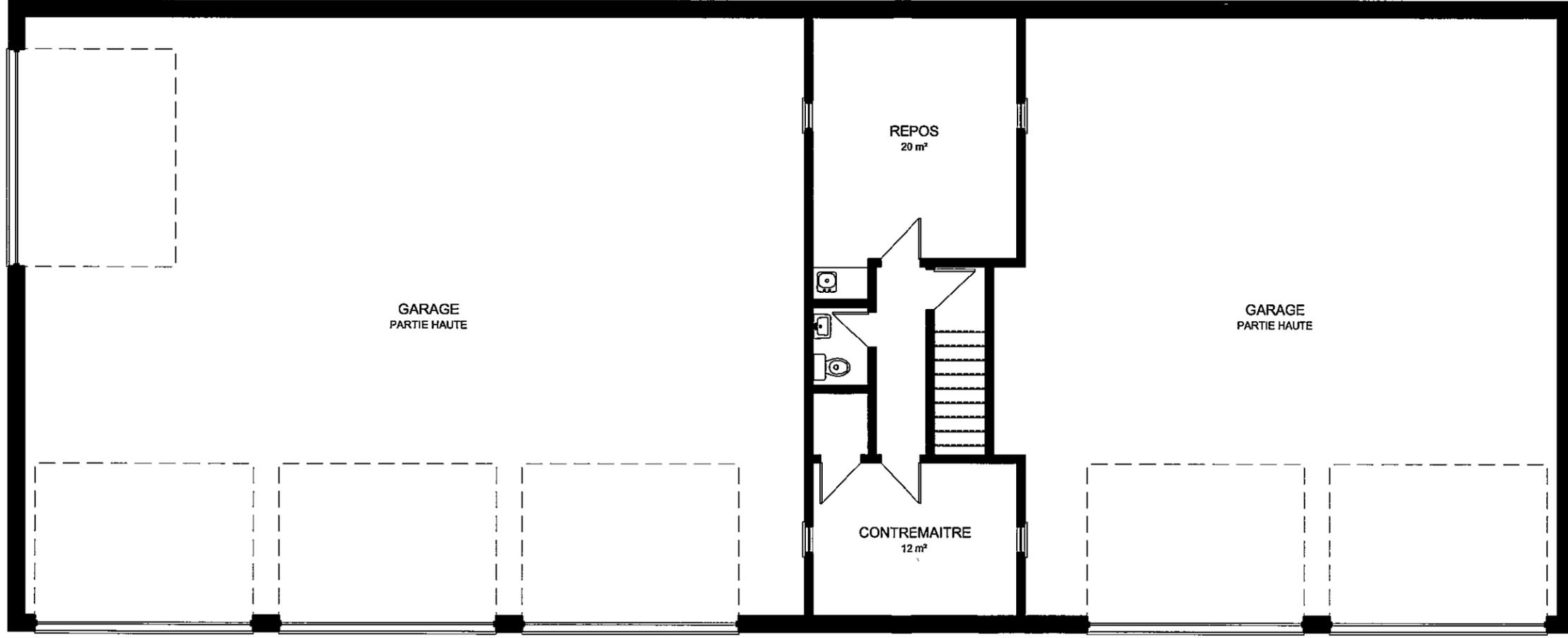
date: 16 MAI 2011

échelle: 1:100

no. dossier: 0610-107

titre: PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU  
 GARAGE MUNICIPAL

A02



LES ARCHITECTES  
**CARRIER  
 SAVARD**  
 ARCHITECTS

370, boul. Gréber #240, Gatineau (Québec) J8T 5R6 Tel.: (819) 568-9586  
 17, rue De l'Équinoxe, Hull (Québec) J9A 2X3 Tel.: (819) 776-7818  
 Télécopieur : (819) 568-9507

projet:

RELEVÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CH. LAC SAINTE-MARIE \_\_\_\_\_ MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE (GC)

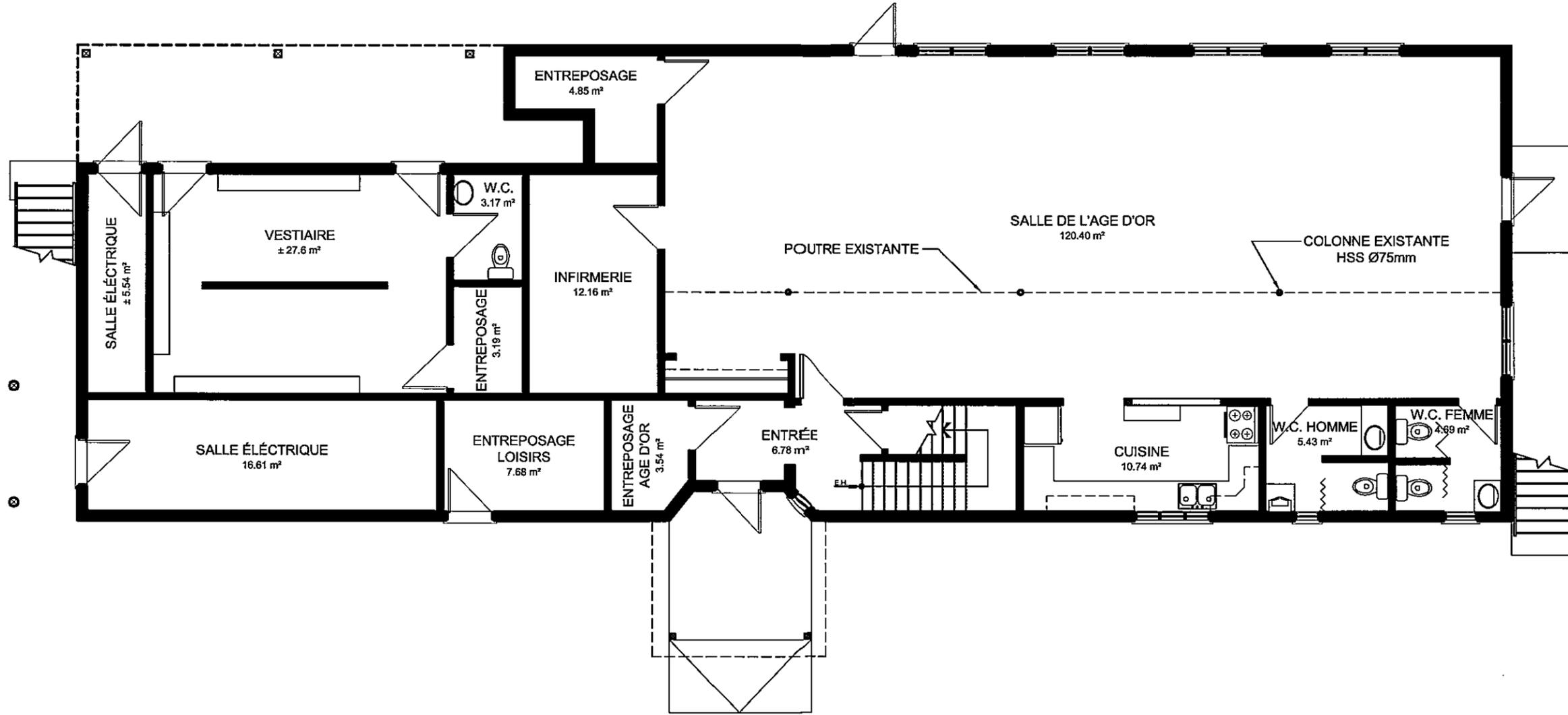
date: 16 MAI 2011

échelle: 1:100

no. dossier: 0610-107

titre: PLAN DE L'ÉTAGE DU GARAGE  
 MUNICIPAL

A03



PLAN R.D.C. CENTRE COMMUNAUTAIRE

ÉCHELLE: \_\_\_\_\_ 1:100

LES ARCHITECTES  
**CARRIER  
 SAVARD**  
 ARCHITECTS

370, boul. Gréber #240, Gatineau (Québec) J8T 5R6 Tél.: (819) 568-9566  
 17, rue De l'Équinoxe, Hull (Québec) J9A 2X3 Tél.: (819) 776-7818  
 Télécopieur : (819) 568-9507

projet:

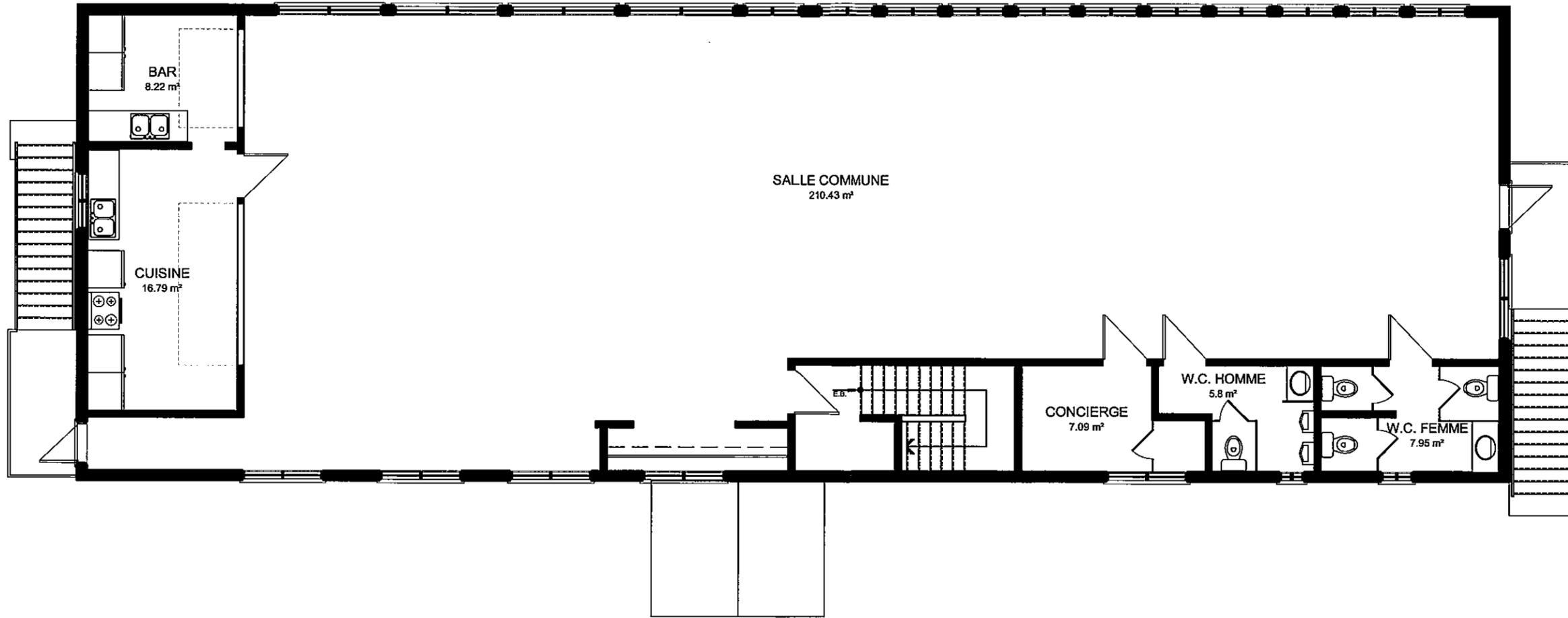
RELEVÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CH. LAC SAINTE-MARIE — MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE (GC)

date: 16 MAI 2011  
 echelle: 1:100  
 no. dossier: 0610-107

titre: PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

A04



PLAN ÉTAGE CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ÉCHELLE: 1:100

LES ARCHITECTES  
**CARRIER  
SAVARD**  
ARCHITECTS

370, boul. Gréber #240, Gatineau (Québec) JBT 5R6 Tel.: (819) 568-9566  
17, rue De l'Équinoxe, Hull (Québec) J9A 2X3 Tel.: (819) 778-7818  
Télécopieur: (819) 568-9507

projet:

RELEVÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CH. LAC SAINTE-MARIE \_\_\_\_\_ MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE (Gc)

date: 16 MAI 2011  
no. dossier: 0610-107  
échelle: 1:100

titre: PLAN DE L'ÉTAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

A05